

Fonds Commun de Placement Général

## RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2024

**CACEIS BANK**  
12 place des États-Unis  
F-CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex  
Dépositaire



**MONTPENSIER FINANCE**  
58, avenue Marceau  
F-75008 Paris  
Société de Gestion

# ADVANCED SMALL CAPS EURO

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	33
5. Certification du Commissaire aux Comptes	39
6. Comptes de l'exercice	44
7. Annexe(s)	104
Caractéristiques de l'OPC (suite)	105
Information SFDR	114

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

Nom du produit : **Advanced Small Caps Euro IC**

Code ISIN du produit : **FR0013293099**

Date de production du document d'informations clés : 29 octobre 2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

Initiateur du Produit :

Montpensier Finance

Site internet :

[www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

##### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.

Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

##### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT), calculé dividendes réinvestis à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de la Zone Euro, et une gestion de type "Bottom-up" privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie. Ainsi, dans le choix des valeurs, le gérant privilégiera les caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, plutôt que des considérations macro-économiques ou sectorielles, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à l'indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

L'OPCVM est éligible au PEA, et au PEA PME/ETI, tels que définis dans le Code Monétaire et Financier. Il est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA et au PEA PME/ETI. Il est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions des pays de la Zone Euro, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers principalement d'actions de petites (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) et moyennes (ie dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 Milliards d'Euros) capitalisations, sans contrainte géographique à l'intérieur de la Zone Euro, ni sectorielle. Le gérant se laisse la possibilité d'être investi majoritairement, voire uniquement, en valeurs françaises, et le cas échéant d'investir à l'extérieur de la Zone Euro. Le gérant se laisse également la possibilité d'intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, en couverture ou en exposition.

- à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles (10% maximum de l'actif net) et produits de taux.

Le Fonds pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

Les émetteurs pourront être publics ou privés. Le Fonds n'investira pas en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. Aucune autre contrainte relative à la notation n'est imposée au gérant.

Le Fonds pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le risque de change peut être couvert en tout ou partie par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré, ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés des pays membres de l'OCDE, et ne pourra excéder 10% de l'actif net.

#### INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

### INFORMATIONS PRATIQUES

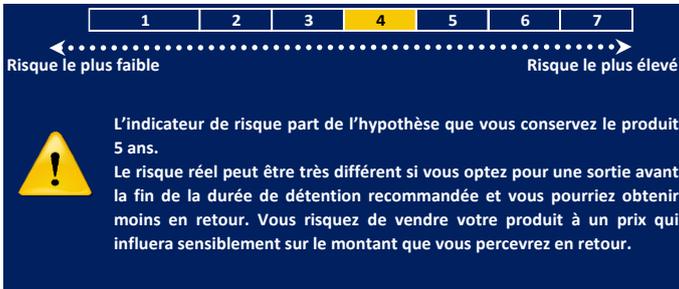
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.**  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

#### Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

#### Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

#### Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

### SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 387 €	3 163 €
	Rendement annuel moyen	-66.1%	-20.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 246 €	8 974 €
	Rendement annuel moyen	-27.5%	-2.1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 283 €	12 931 €
	Rendement annuel moyen	2.8%	5.3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 824 €	19 025 €
	Rendement annuel moyen	58.2%	13.7%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 2/2018 à 2/2023

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 6/2016 à 6/2021

### QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	632 €	1 486 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.32%	2.97% chaque année

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 8.25% avant déduction des coûts et de 5.28% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

#### COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.03% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	104 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [20% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice EuroStoxx Small Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SCXT)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	87 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier.com](mailto:reclamations@montpensier.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier.com](http://montpensier.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com)

Le Prospectus est disponible sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- A compter de la VL datée du 12 février 2024, la borne de capitalisation small caps passe à 2 Milliards d'Euros, au lieu de 1.5 Milliards d'Euros, et la borne de capitalisation mid caps passe à 10 Milliards d'Euros, au lieu de 7 Milliards d'Euros.
- A compter de la VL datée du 14 novembre 2024, alignement du risque de change sur la politique de gestion, qui prévoit max exposition 10% hors Euros.
- Suppression des références à l'ancienne définition des PEA-PME, et renvoi au Comofi, 14 novembre 2024

### CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

- N/A

## ENVIRONNEMENT ET MARCHES FINANCIERS

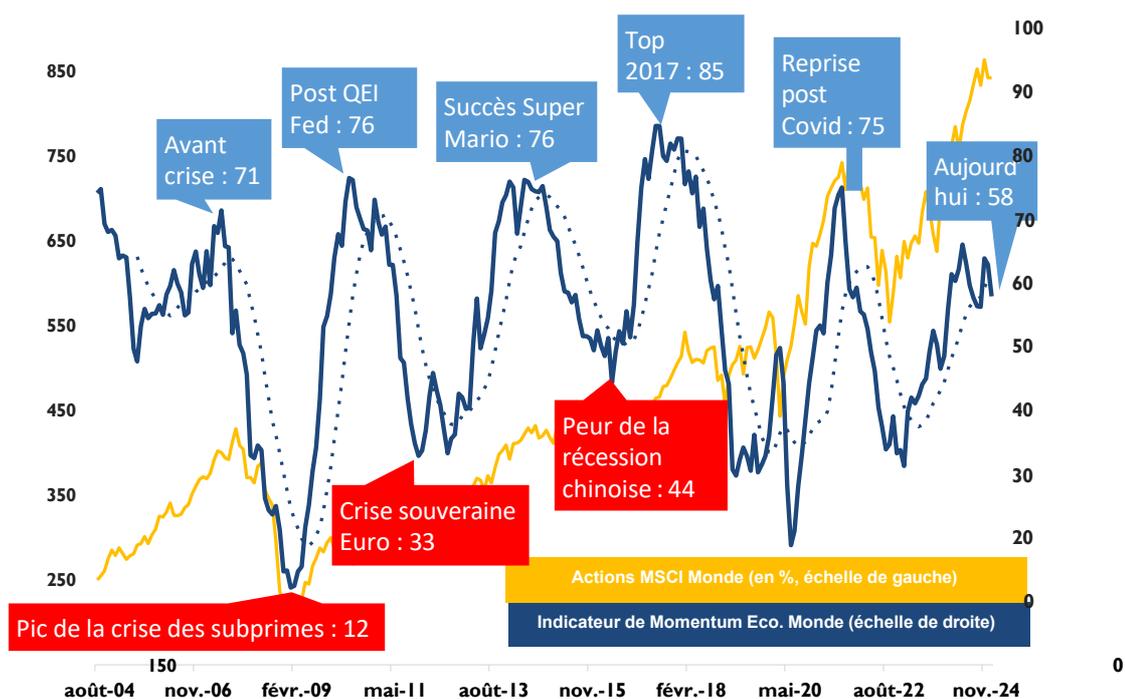
## Croissance mondiale

Après un premier semestre marqué par le début de la détente monétaire tant attendue de part et d'autre de l'Atlantique et par les attentes toujours repoussées de la relance de l'économie chinoise toujours très performante à l'export mais plombée par un manque de dynamisme interne, le scénario de croissance mondiale au second semestre 2024 a été dominé par les trajectoires divergentes de l'activité des deux côtés de l'Atlantique et la stabilisation du Momentum économique en Chine.

En dépit de l'atonie prolongée de sa demande interne, l'Empire du Milieu a pu compter sur la vigueur intacte de ses exportations et sur la stabilisation de son secteur immobilier pour redresser ses perspectives, même si l'élan des années pré-CoVid semble loin.

Malgré une Europe toujours peu dynamique, ralentie en particulier par les contre-performances de la France et de l'Allemagne, le dynamisme toujours impressionnant de l'économie américaine, portée par l'optimisme toujours ancré du consommateur peu affecté par les échéances électorales de la fin d'année, ainsi que la résilience industrielle du rival stratégique chinois, ont permis au Momentum Economique Mondial de rester bien orienté.

## LE MOMENTUM ECONOMIQUE MONDE RESTE EN TERRITOIRE POSITIF



L'indicateur de momentum économique prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 2 Janvier 2025

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

La géopolitique a finalement assez peu pesé sur le climat économique d'ensemble de ces six derniers mois, même si le drame se poursuit au Moyen-Orient et en Ukraine et en dépit de tensions toujours réelles mais sans changement spectaculaire dans le détroit de Taiwan. En revanche, l'instabilité politique en Allemagne et bien sûr en France ont influé sur l'activité et surtout sur les anticipations économiques des entreprises et des ménages, privées de visibilité sur leur futur environnement réglementaire et fiscal.

Le calme des investisseurs quant à la situation géopolitique mondiale ainsi que l'absence d'accélération économique en Chine a permis aux prix de l'énergie de rester contenus dans de faibles niveaux de volatilité, ce qui, ajouté à des surcapacités de production toujours importantes en Chine, a constitué un facteur important de sérénité sur les tendances inflationnistes en Europe comme aux Etats-Unis. Cependant, la résistance des prix dans le domaine des services rend le chemin toujours chaotique, et la perspective d'un retour rapide au seuil des 2% de progression des prix n'est pas certaine à court terme.

En dépit de cette incertitude, la tendance claire à la détente de la dynamique des prix mondiaux, et la nécessité de conforter le chemin de croissance alors que les tensions sociales sont réelles dans de nombreux pays, ont permis aux banques centrales de poursuivre avec détermination la détente de leurs politiques monétaires.

Aux États-Unis, l'emploi reste solide même si la normalisation est désormais clairement en marche. La résistance du marché du travail Outre-Atlantique alors que la présidence Trump prévoit de grands changements dans la politique migratoire, demeurera la grande question des prochains mois, tant le consommateur américain demeure un pilier de la croissance mondiale.

Du côté des entreprises, l'industrie manufacturière profite encore des plans de soutiens massifs de l'administration Biden, même si le niveau d'optimisme est en baisse par rapport au début de l'année. Les services résistent toujours et demeurent un des secteurs où la pression inflationniste ne diminue que très graduellement. La possibilité d'une relance fiscale massive l'année prochaine, malgré d'évidentes contraintes budgétaires, alimente les scénarios optimistes pour 2025 même si le manque de visibilité demeure la caractéristique principale de la politique de la future administration.

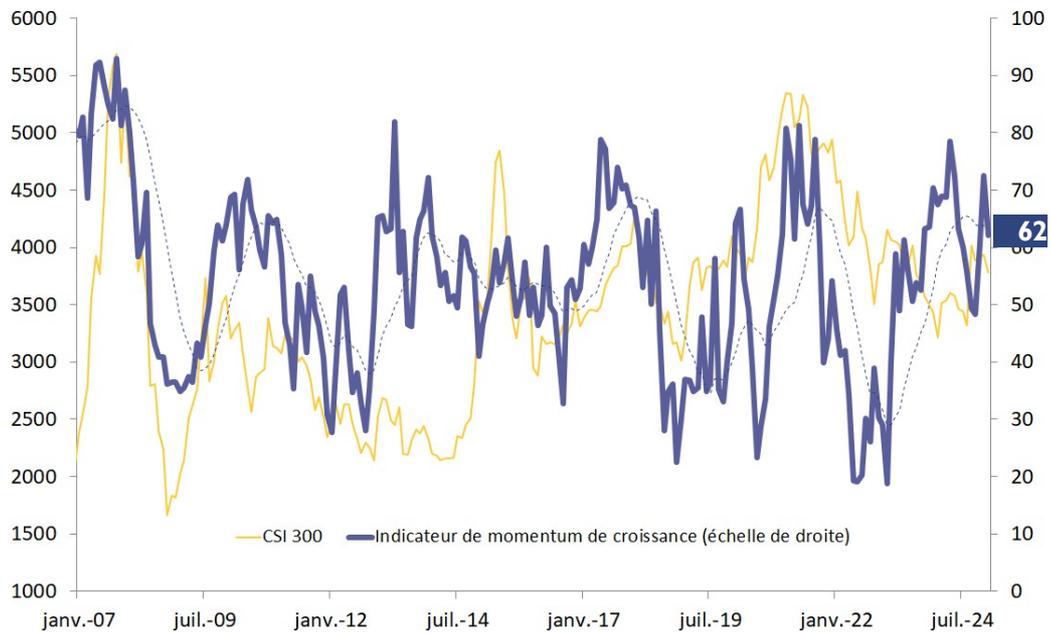
En Chine, après une reprise post-Covid franchement décevante en 2023, la dynamique économique s'est redressée cette année, portée par la bonne santé du secteur manufacturier, dont les capacités de production demeurent impressionnantes et qui bénéficie du dynamisme des exportations. La stabilisation du secteur immobilier, objet de toutes les attentions du pouvoir central, a également contribué à rassurer quant à la capacité du pays à éviter une spirale récessive à court terme. Le sujet de la demande intérieure demeure toujours faute de réel retour de la confiance de la part des acteurs privés, ménages comme entreprises.

---

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Economie chinoise

### LE MOMENTUM ECONOMIQUE EST RELATIVEMENT ELEVE EN CHINE



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



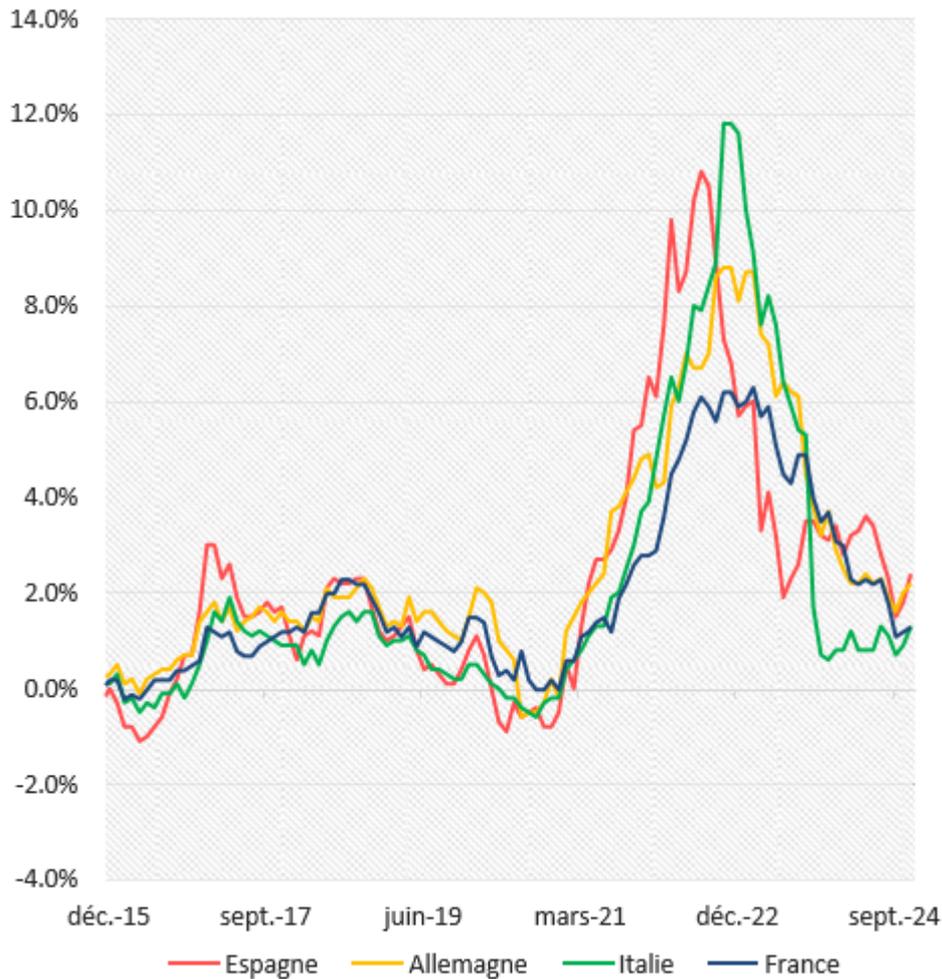
Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 9 Janvier 2025

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Inflation

L'activité en Europe a déçu ces derniers mois. Pourtant, le Vieux Continent bénéficie désormais d'un tournant clair de la part de la BCE, qui semble enfin décidée à desserrer l'étai monétaire compte tenu d'une inflation qui n'inspire que peu d'inquiétudes même si elle demeure toujours au-dessus de la cible des 2% annuels.

*L'INFLATION CONVERGE AUTOUR DES 2% EN ZONE EURO*



CPI DES PAYS DE LA ZONE EURO

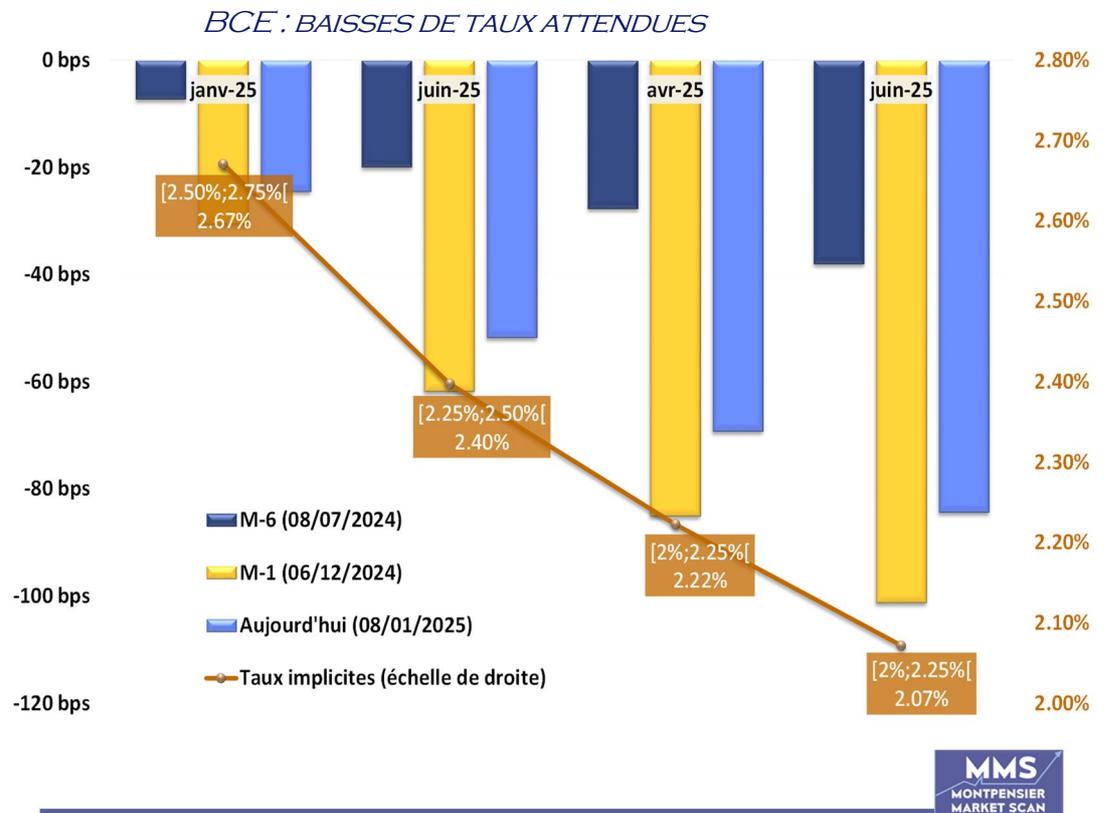


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 30 Novembre 2024

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Banque Centrale Européenne

Après une première baisse de taux en juin, elle a poursuivi le mouvement à l'automne tout en restant fidèle à sa politique des petits pas de 25 bps. La pression monte désormais sur Francfort pour accélérer le rythme et éviter un trop fort décrochage économique.



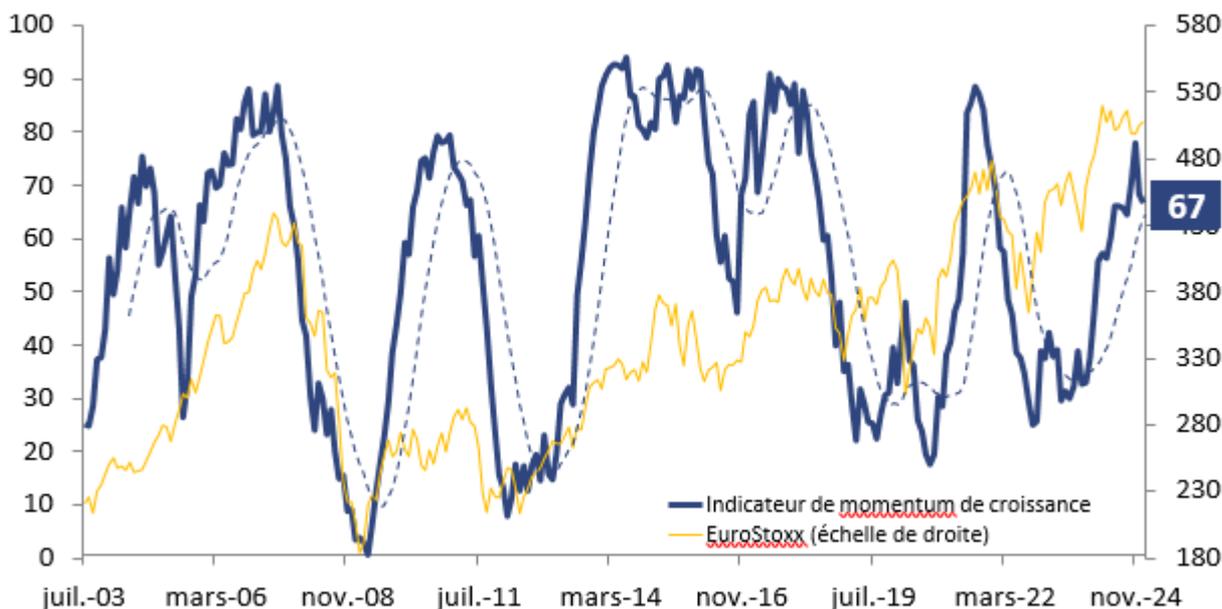
Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 8 Janvier 2025

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Economie européenne

La préoccupation principale des pays européens reste en effet d'éviter de prolonger trop longtemps l'atonie économique des derniers trimestres, et de se rapprocher trop près du seuil de récession alors que les prévisions de croissance pour 2025 ne cessent d'être révisées en baisse. Faute de réelles perspectives de relance en France, l'Europe compte sur la poursuite des belles performances espagnoles et surtout sur le nouveau gouvernement attendu en Allemagne après les élections anticipées du 23 février prochain, qui pourrait enfin relancer la dynamique du géant d'Outre-Rhin.

### LE MOMENTUM ECONOMIQUE TIENT BON EN ZONE EURO



L'**indicateur de momentum économique** prend en compte les dernières publications du chômage, des ventes de détail, de la balance commerciale, de l'indicateur avancé du PIB, de la confiance du consommateur, du PMI, de la confiance économique et de la production industrielle.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 6 Janvier 2025

Un des points clés du scénario économique européen pour 2025 reste les incertitudes venues de l'instabilité politique en France. L'incapacité du pays à voter dans les temps un budget pour l'année qui vient n'a, pour le moment, pas trop entamé sa crédibilité sur les marchés, en dépit de la dégradation de sa note de crédit par les agences de notation.

Nul doute cependant que tant les autorités européennes que la BCE, seront vigilantes et chercheront à s'assurer de la bonne volonté – a minima – du pays à respecter les règles de bon comportement à l'intérieur de la zone euro. Quelles que soient les déclarations des banquiers centraux européens, préserver l'intégrité de l'euro demeurera au cœur du mandat de la BCE pour 2025.

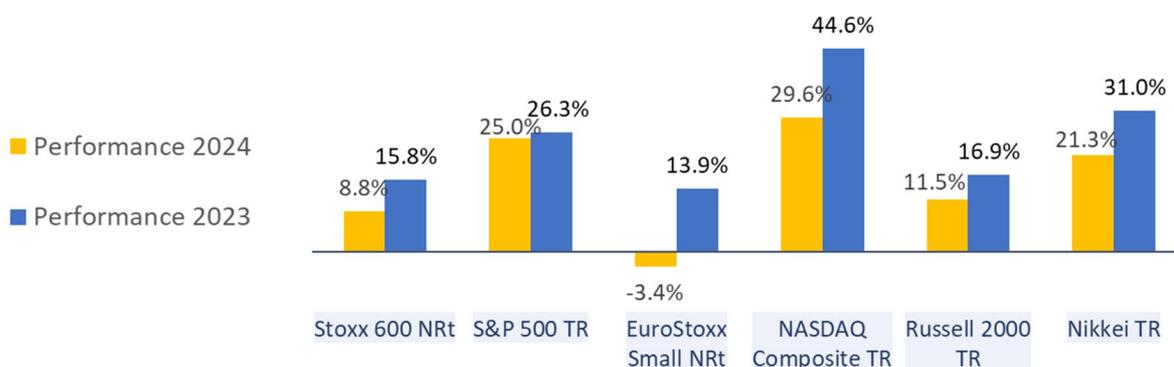
Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Marchés actions

Après une année 2023 d'excellente facture et de gains – ces performances compensant néanmoins à peine la baisse de l'année précédente – les marchés actions ont enchaîné une nouvelle année positive pour les grandes valeurs malgré de fortes rotations en cours d'année.

C'est très clair aux Etats-Unis avec des gains supérieurs aux moyennes historiques, en particulier sur le Nasdaq, en progression de 29,6% propulsé par l'engouement autour du secteur de la technologie, du Cloud computing et de l'Intelligence Artificielle. C'est moins fort mais tout aussi clair en Europe où l'Eurostoxx50 a grimpé de 11% grâce en particulier au Dax allemand, en hausse de plus de 18% qui a bénéficié d'un retour en grâce après une année 2023 difficile. En revanche, le CAC 40 est resté à la traîne, -2.15% hors dividendes et tout juste à l'équilibre dividendes réinvestis, affecté par l'incertitude politique en France et les difficultés du secteur du luxe à surmonter l'atonie de la demande en Chine

A l'inverse, les actions de moyennes capitalisations ont plutôt été délaissées des deux côtés de l'Atlantique. Le Russell 2000 n'a ainsi progressé que de 11,5% contre 25% pour le S&P500 et l'Eurostoxx Small Net Return a fini l'année en baisse de 3.4%, plombé par les incertitudes économiques et politiques de plus en plus fortes en zone euro.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

La progression spectaculaire des valeurs technologiques aux Etats-Unis dans le sillage de NVidia en première partie d'année, puis de Tesla, après l'élection de Trump, a fait encore monter les niveaux de valorisations qui deviennent très exigeants sur la poursuite de la progression des bénéfices. En revanche, le « stress français et européen », a encore accentué la forte décote des marchés européens par rapport à leurs homologues d'Outre-Atlantique.

Le marché japonais, après un excellent premier trimestre qui lui a enfin permis de dépasser la marque record historique de décembre 1989, à près de 39 000 points, a consolidé ses gains par la suite pour finir quasi inchangé depuis la mi-mars à 39 894 points. Après avoir profité de la baisse du Yen et recherché la stabilité dans leurs positions asiatiques compte tenu des tensions croissantes dans le détroit de Taiwan, encore accrues après les élections de janvier 2024 dans l'île rebelle, les investisseurs internationaux ont été plus prudents. Alors que les indicateurs avancés d'activité du pays n'ont pas montré de franche progression, dans un contexte d'instabilité politique interne comme externe.

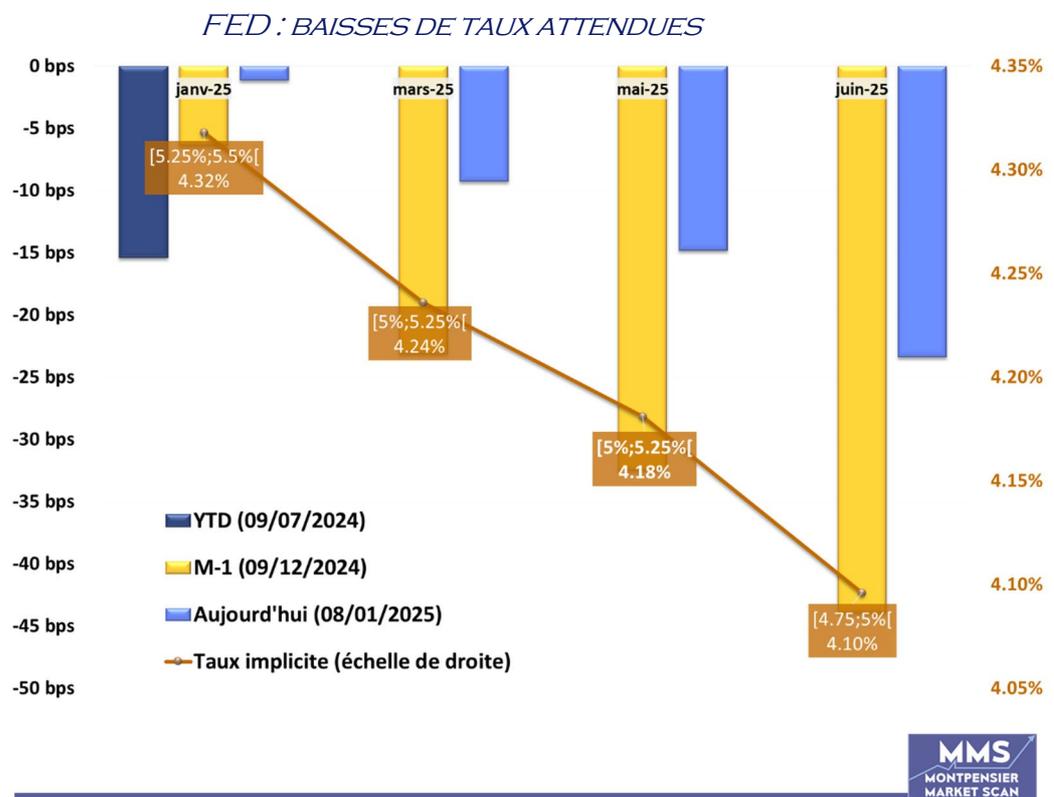
---

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Perspectives 2025 : 3 incertitudes

La première incertitude est la bonne tenue ou non de la croissance des bénéficiaires des entreprises. De la poursuite de ce phénomène dépendra le comportement des marchés en 2025, en particulier dans les secteurs les plus attendus, comme le secteur technologique et l'Intelligence Artificielle, celui où les promesses sont au plus haut. A ce stade, le consensus demeure encourageant.

La deuxième incertitude majeure pour l'année prochaine, reste l'évolution des taux d'intérêt. Les attentes des investisseurs quant aux futures décisions des grandes banques centrales ont été largement revues à la baisse tout au long de l'année devant la prudence de la BCE en Europe et le contexte économique plus résistant que prévu aux Etats-Unis. Mais ces dernières ne sont pas les seuls déterminants des coûts de financement : la possibilité d'un scénario de «no landing » aux Etats-Unis, d'une inflation plus forte que prévu dans le sillage d'une possible guerre commerciale entre les grandes zones géographiques, et d'un contexte politique pesant en zone euro, sont autant d'éléments qui seront à suivre en 2025



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 8 Janvier 2025

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

Car la troisième incertitude majeure pour l'année qui s'ouvre, au-delà du contexte européen, reste bien politique. Sur le Vieux Continent, c'est la France qui donnera le ton. Si le gouvernement nommé en fin d'année réussit l'épreuve du vote du budget, les investisseurs seront rassurés. Sinon, la pression pourrait devenir forte et les premiers pas du nouveau gouvernement allemand attendu en mars seront d'autant plus suivis. Aux Etats-Unis après une élection présidentielle qui a confirmé les forts clivages du pays mais qui a déjoué les pronostics pessimistes sur la stabilité institutionnelle, ce sont les équilibres budgétaires qui seront examinés à la loupe alors que la majorité républicaine à la chambre des Représentants est très étroite.

Face à ces trois incertitudes, les rotations sectorielles et intra-sectorielles demeurent une constante du marché, les investisseurs privilégiant alternativement les valeurs au cœur des politiques industrielles et de souveraineté, celles capables de résister au ralentissement possible de l'économie mondiale tout en profitant de la résistance des marchés de l'emploi et de la consommation aux Etats-Unis, ou, plus généralement celles ayant démontré leur solidité financière et leurs capacités à préserver leurs marges.

Dans ce marché très changeant, la prime au leader – à l'image d'Hermès dans le luxe, de NVidia dans les semi-conducteurs, ou de Eli Lilly dans la pharmacie – demeure une constante, tout comme la recherche des valeurs technologiques capables d'apporter une rupture majeure, à l'image de celles liées à l'intelligence artificielle ou du Cloud. D'une façon plus générale, à l'intérieur de ces rotations, les business models de qualité ont toujours été privilégiés, alors que la résilience et l'agilité restent des valeurs cardinales de l'investissement.

---

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Marchés émergents

Les marchés émergents ont profité de la résistance de la croissance mondiale, et de l'ouverture d'une nouvelle phase monétaire, plus accommodante, pour poursuivre leur rebond, toutefois interrompu par l'élection de Trump qui porte la perspective simultanée d'un renforcement du dollar et de possibles barrières douanières très pénalisantes pour ces économies dépendantes du commerce mondiale. Même si les performances restent très disparates, le MSCI Emerging Market termine l'année en hausse de près de 7,5%.

### ÉVOLUTION DU MSCI EM DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022 (EN DOLLAR)



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

Afin que cette hausse se poursuive, les marchés chinois et indiens seront particulièrement suivis. En Inde, les élections législatives plus difficiles que prévu pour Narendra Modi, n'ont pas entamé la confiance des investisseurs, même si l'élection américaine a généré des prises de profit au dernier trimestre. En Chine, le marché a longtemps hésité devant l'absence persistante de dynamique interne et le manque de lisibilité sur les intentions réelles des autorités de Pékin. L'annonce, mi-septembre, d'un plan de relance très significatif, a fait bondir les indices même si cela demandera confirmation et précisions dans les prochains mois. Les détails sont attendus en mars 2025, sans doute en vue d'attendre les premières mesures commerciales de l'administration Trump. Les valorisations sur les marchés chinois restent encore très en-deçà des moyennes historiques après plusieurs années difficiles.

---

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

### CHINE : ÉVOLUTION DU CSI 300 DNR DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 (EN CNY)



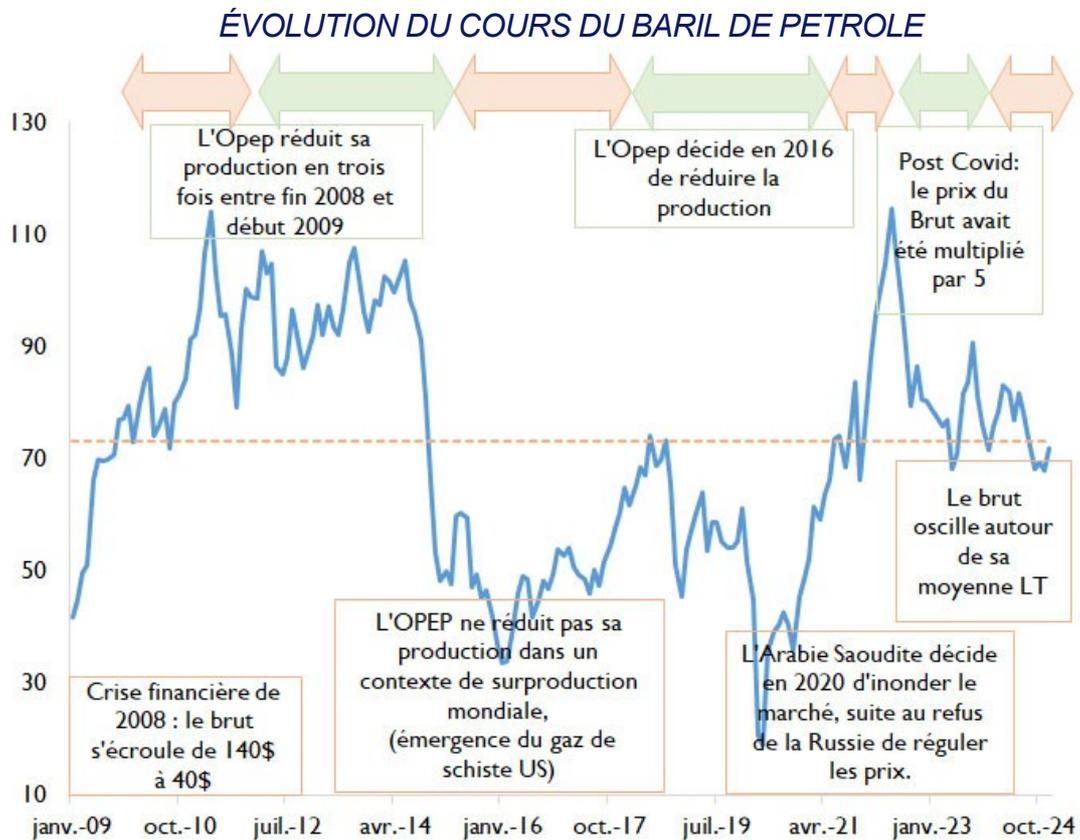
Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 27 Décembre 2024

---

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Matières premières

En dépit des tensions géopolitiques persistantes et des fluctuations quant aux anticipations de croissance mondiale, l'atonie persistante de la demande chinoise et la progression de la production américaine a permis aux prix de l'énergie de rester globalement stables sur l'année. Le brut léger américain, après avoir terminé l'année dernière à 72\$ dollars le baril, a clôturé 2024 proche de ces niveaux soit quasiment 10\$ en dessous de son niveau de fin 2022. Une bonne nouvelle pour l'inflation et pour la croissance mondiale.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

A l'inverse, les prix du gaz, en dépit d'une production américaine et mondiale toujours aussi dynamique restent sous pression de la concurrence entre les pays consommateurs pour s'assurer des stocks conséquents alors que les températures chutent en fin d'année dans l'hémisphère Nord. La référence américaine a ainsi terminé l'année en forte hausse, à 4\$ l'unité, au plus haut depuis fin 2022, mais néanmoins très loin des plus de 9\$ enregistrés en février 2022, au moment du déclenchement des hostilités en Ukraine. L'Europe souffre davantage, l'arrêt des exportations de gaz russe via l'Autriche en novembre ayant propulsé les prix de l'électricité jusqu'à 50euros le MW/h fin décembre 2024.

A court et moyen terme, les tensions géopolitiques, les prévisions de températures pour les premiers mois de l'hiver dans l'hémisphère nord, et l'évolution de la croissance mondiale, continueront de dicter les évolutions du prix de l'énergie. La situation, quoique moins favorable que l'année dernière à la même époque, semble sous contrôle pour la fin de l'année en Europe, grâce à un approvisionnement sécurisé en GNL et à des stocks de gaz qui demeurent à un bon niveau.

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

A plus long terme les prix seront toujours dépendants de la capacité des États et des entreprises énergétiques à développer rapidement à la fois les énergies renouvelables, le parc nucléaire et l'efficacité des réseaux, tout en poursuivant les efforts de sobriété et en veillant à maintenir autant que nécessaire les infrastructures de production existantes sur le chemin de la décarbonation des activités.

Les prix des métaux industriels ont fluctué au rythme de la croissance américaine, de la production manufacturière chinoise et des variations de la demande mondiale. Le premier d'entre eux, le cuivre, après un premier trimestre en hausse, a corrigé puis s'est stabilisé pour finir en légère progression de 3.5% sur l'année. L'aluminium, suivant les anticipations sur l'industrie automobile, a suivi quasiment la même évolution que le cuivre pour terminer à +7%.

Après avoir été affectés au premier semestre par les craintes sur la sécurité en Mer Rouge et la volonté des commerçants européens et américains de regarnir leurs stocks en prévision de la fin de l'année, les tarifs du fret maritime ont nettement corrigé avant de se reprendre légèrement en fin d'année, progressant de près de 1 900\$ le container début janvier à 2 500\$ fin décembre 2024 après un pic à plus de 3 700\$ début juillet.

L'or a profité la nouvelle phase de desserrement monétaire des grandes banques centrales et de la volonté de plusieurs pays émergents, à la suite de la Chine, de moins dépendre du dollar alors que se profile une administration américaine qui paraît décidée à user encore davantage de l'arme monétaire. Après un premier record historique à 2 450\$ l'once en mai, le métal jaune a repris sa marche en avant pour enregistrer une marque inégalée à 2 790\$ l'once le 30 octobre et de terminer l'année juste au-dessus de 2 600\$.

Après la très forte reprise de 2023 l'ayant amené à 45 000\$, le bitcoin a poursuivi sa folle marche en avant pour dépasser la marque de 108 000\$ début décembre, bénéficiant de la perspective d'une baisse des taux réels, des incertitudes politiques croissantes, de l'engouement autour de la technologie et surtout de la mise en place de nouveaux instruments financiers de type « ETF » aux Etats-Unis. Il a ensuite corrigé en revenant vers 90 000\$. La hausse est néanmoins très spectaculaire sur deux ans avec, rappelons-le, un bitcoin qui était sous les 17 000\$ au 31 décembre 2022 !

---

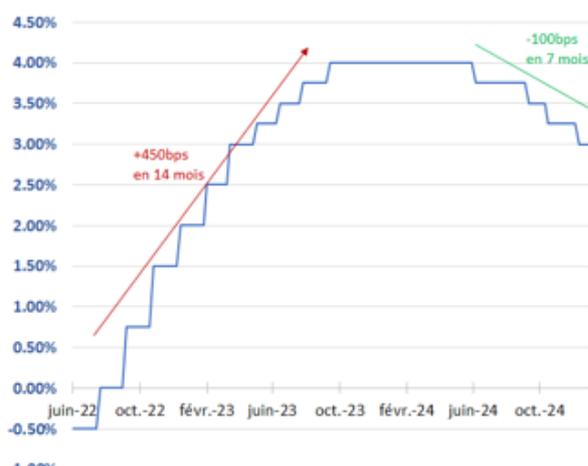
Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## Banques centrales, taux d'intérêt, parités de change

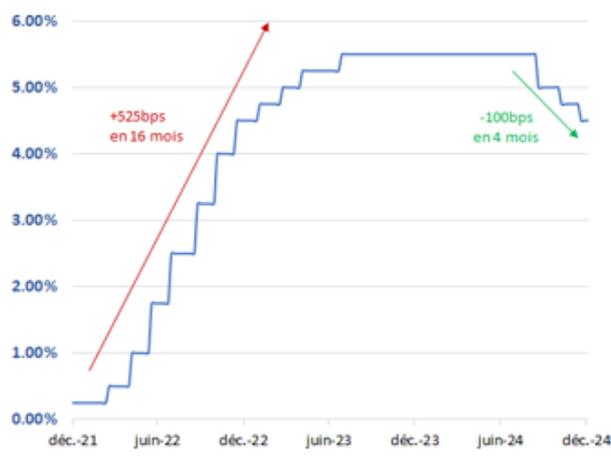
La baisse marquée des indices d'inflation des deux côtés de l'Atlantique au second semestre 2023 a permis aux banques centrales d'entamer leur desserrement monétaire au premier semestre 2024 mais la résistance de la consommation et du marché de l'emploi aux Etats-Unis, ainsi que la très bonne tenue des services dans le pays, et la très germanique prudence de la BCE ont tempéré les espérances de baisse puissante et rapide des taux. Les marchés n'intègrent ainsi plus que deux mouvements de ce type d'ici la fin de l'année aux Etats- Unis et tout juste deux supplémentaires en Europe, pourtant nettement plus à la peine économiquement.

Après cette première phase de baisse, les taux de référence sont désormais à 4,25% aux États-Unis en baisse de 100 bps sur le semestre et à 3,00% pour le taux de dépôt en Europe, soit -100bps depuis fin mai. Les taux à plus long terme ont, en revanche oscillé beaucoup plus fortement, à mesure qu'évoluaient à la fois les indices d'inflation, les probabilités de récession ou au contraire d'accélération économique, et les anticipations d'action des banques centrales. Ainsi, après avoir terminé 2023 à 3,88%, et s'être envolé à près de 4,70% en avril le taux à 10 ans américain a très nettement corrigé à près de 3,60% mi-septembre et a terminé la période à 4,57% !

### EVOLUTION DES TAUX DE LA BCE



### EVOLUTION DES TAUX DE LA FED

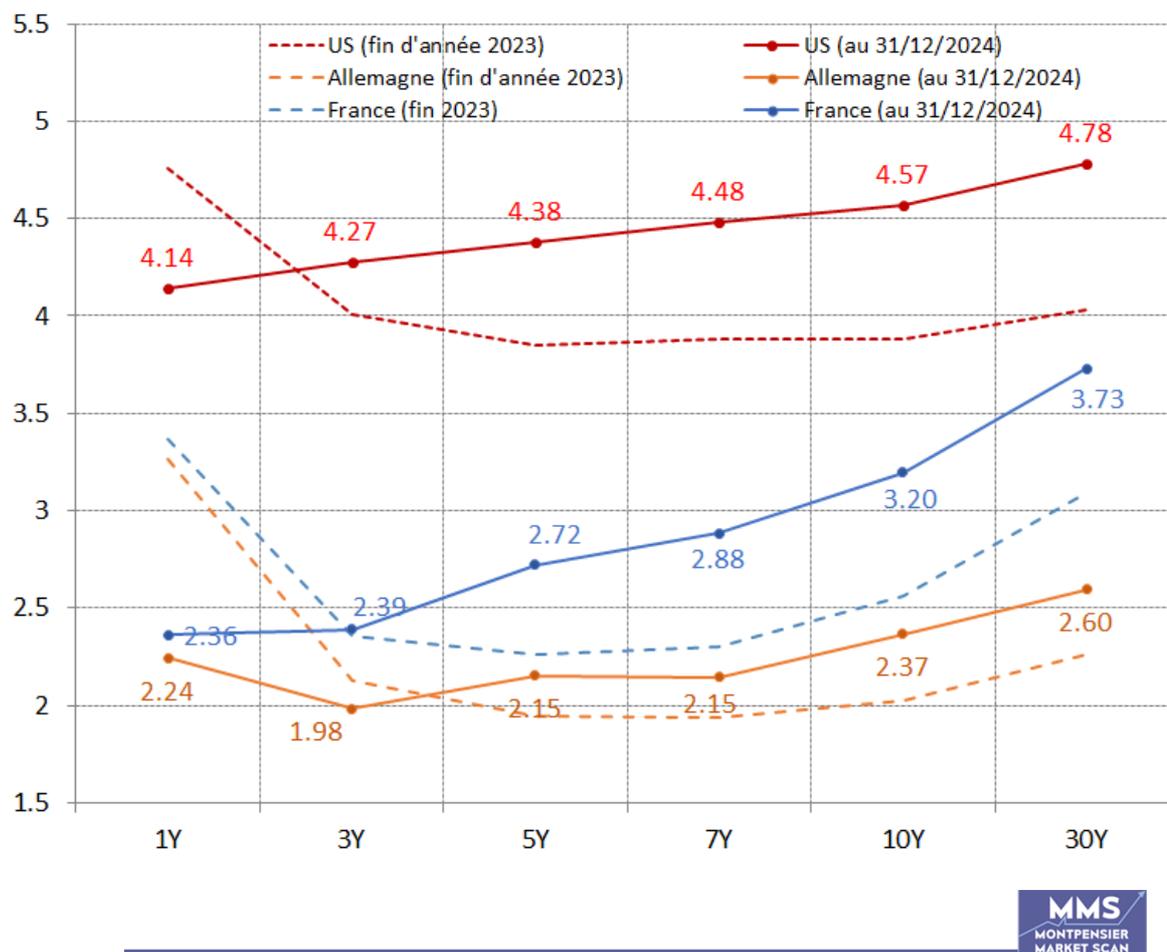


Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 3 Janvier 2025

Illustrant l'incertitude politique propre au pays, autant que la prudence de la BCE, en Europe, le 10 ans français, après avoir fini l'année 2023 à 2,56%, et s'être fortement apprécié fin juin à 3,30%, a terminé l'année quasiment sur ces niveaux à 3,19% tandis que le Bund, traditionnelle valeur refuge des investisseurs en euro mais affecté également par l'instabilité politique allemande et les doutes sur le possible renouveau économique du pays, baissait presque de manière identique sur le semestre de 2,50% à 2,36%.

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

## LES TAUX FRANÇAIS, ALLEMANDS ET AMERICAINS SONT REMONTES EN 2024



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

La visibilité sur l'évolution du paysage monétaire demeure faible, même si, a minima, toute reprise des hausses de taux semble écartée à ce stade. Une lente évolution à la baisse est le scénario central des investisseurs mais dépendra des équilibres – ou déséquilibres – économiques de la nouvelle présidence Trump. La combinaison d'une forte hausse des tarifs douaniers Outre-Atlantique et d'une puissante restriction de l'immigration pourrait relancer les craintes d'un retour de l'inflation et donc d'un nouveau « pivot » de la Fed. Qui devra en outre gérer les conséquences imprévisibles d'une telle politique sur le marché de l'emploi, le deuxième volet de son mandat après celui de la stabilité des prix.

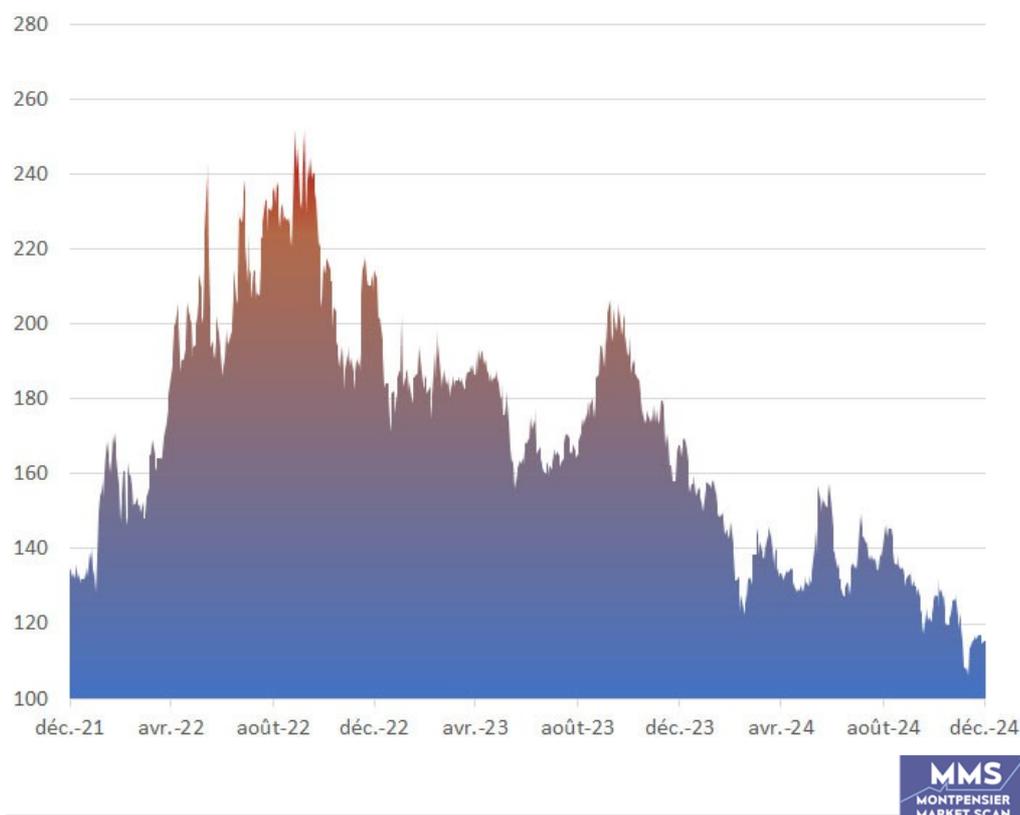
A noter enfin que la banque centrale japonaise, toujours sous pression de la faiblesse du Yen malgré un retour vers les 160 Yens pour un dollar, continue de privilégier la prudence via un arrêt progressif de ses opérations d'achat direct de titres sur le marché, mais sans renverser franchement, à ce stade, sa politique de taux d'intérêt, laissant le marché remonter lentement les taux à long terme.

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.



Sur le Vieux Continent, les regards restent, comme souvent dans un contexte tendu politiquement, rivés sur les écarts de taux entre les différentes dettes souveraines afin de mesurer le stress des investisseurs quant à l'avenir de la zone euro. L'Italie, au premier plan des préoccupations traditionnelles des investisseurs, continue de rassurer par la politique euro-compatible de Georgia Meloni, ce qui se traduit par une réduction de l'écart de taux entre les obligations italiennes et le Bund qui a baissé de 168 bps à 115 bps en douze mois. Le stress principal est désormais français après la dégradation de la note de la France par S&P puis par Moody's et surtout la grande inconnue de la stabilité politique du pays dans un contexte budgétaire très tendu. C'est ainsi que l'écart entre l'OAT et la référence européenne, le Bund à 10 ans, s'est creusé de 53 bps à 83 bps – même s'il n'a que très peu évolué de 80bps à 83 bps depuis la dissolution - et que le taux à 10 ans français est désormais supérieur à celui de la dette espagnole de même échéance.

### LA PRIME DE RISQUE DES OBLIGATIONS ITALIENNES S'EST RESSERREE LE SPREAD BTP/BUND 10 ANS



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

Sur le front des changes, les fluctuations liées aux perspectives de croissance différentes en Europe et aux Etats-Unis, les scénarios de desserrement monétaire divergentes et le retour du risque politique, ont fini par affecter la parité euro dollar, avec un taux de change à 1,035 dollar pour un euro fin décembre, s'éloignant sensiblement du seuil de 1,10\$ pour un euro, atteint fin début 2023 et début 2024.

Réagissant favorablement à la stabilité économique du pays et aux possibilités d'une relance massive, le Yuan a renversé mi-septembre son évolution face au dollar en s'appréciant jusqu'à tutoyer la barre des 7 yuan pour un dollar avant que les doutes sur la réalité de l'exécution du plan et le mouvement général d'appréciation du billet vert au moment des élections américaines ne finissent par renverser une nouvelle fois la tendance avec une fin d'année au-dessus des 7,33 Yuans pour un dollar. La devise du pays a également reflété l'insistance des autorités sur la relance monétaire et sur le crédit pour faire repartir l'activité, ce qui pèse sur la monnaie. En outre, les fortes surcapacités manufacturières du pays persistent, ce qui, combiné à l'atonie de la demande intérieure en attente du plan de relance, suppose des parités de change favorables aux exportateurs, d'autant plus dans la perspective d'une guerre commerciale avec les Etats-Unis de Trump.

### GRAPHE HISTORIQUE DU YUAN/DOLLAR



Source : Bloomberg / Montpensier Finance au 31 Décembre 2024

Document extra-comptable non contractuel. Sauf erreur ou omission. Ce document n'est pas un relevé de portefeuille établi par le teneur de compte. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Lire attentivement l'avertissement à la fin du document.

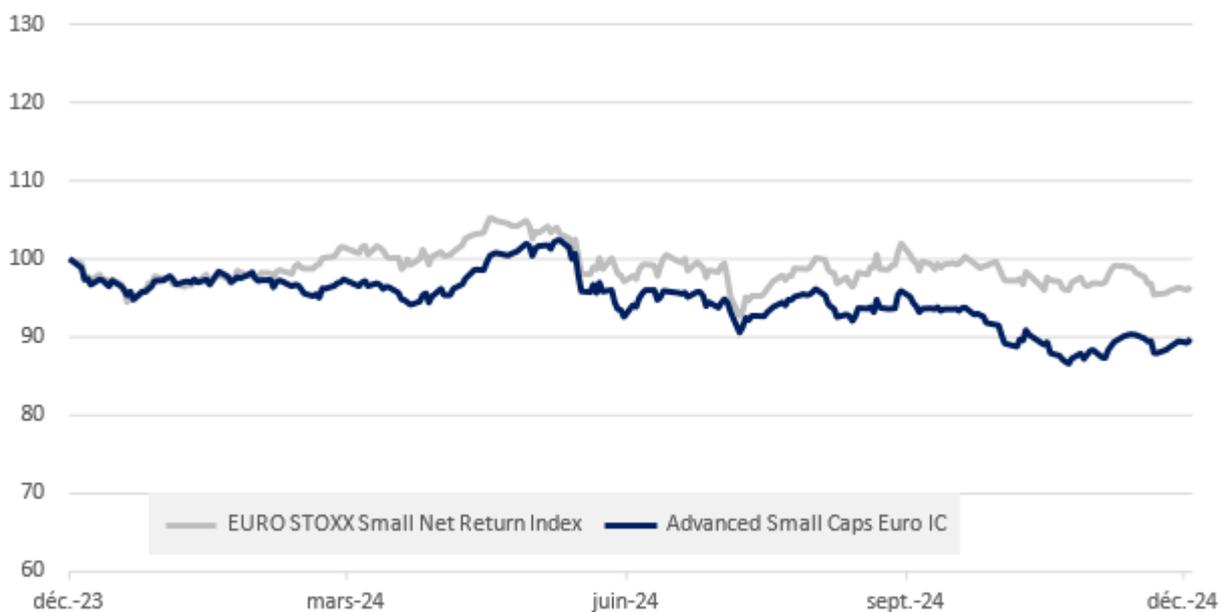
● **Données et Performances de Advanced Small Caps Euro au 31 décembre 2024**

Taille de l'OPC : 5.55 millions d'euros

	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative part IC (€)	341.59	306.87
<i>Performance annuelle</i>		-10.16%
Valeur liquidative part RC* (€)	330.06	293.39
<i>Performance annuelle</i>		-10.16%
Valeur liquidative part ID (€)	198.78	176.79
<i>Performance annuelle</i>		-11.06%
Valeur liquidative part RD* (€)	190.94	168.03
<i>Performance annuelle</i>		-11.05%
EURO STOXX Small Net Return Index	656.93	634.19
<i>Performance annuelle</i>		-3.46%

\* Le 17/04/2024, la part ID a distribué un dividende unitaire de 3.3 €.

\* Le 17/04/2024, la part RD a distribué un dividende unitaire de 1.91 €.



Source : Bloomberg / Montpensier Finance

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### Indicateur synthétique de risque :

Risque plus faible Risque plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que l'OPC est détenu pendant la durée de détention recommandée. Le risque réel peut varier significativement en cas de rachat anticipé et l'investisseur peut encourir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante.

#### ● Risque global au 31/12/2024

Le risque global du FCP calculé selon la méthode du calcul de l'engagement est de 0.00%

#### ● Exposition indicative et évolution de l'actif net

Au 31/12/2024, le fonds est exposé à hauteur de 98.99% en actions

	29/12/2023	31/12/2024	Variation
Actif Net Total	9 558 499.47	5 553 674.61	-41.90%
Nombre de parts IC	27 478.8280	17 724.1650	
ANC	9 386 564	5 439 181	
Nombre de parts RC	208.0000	208.0000	
ANC	41 348	36 774	
Nombre de parts ID	122.0000	120.0000	
ANC	40 268	35 208	
Nombre de parts RD	473.0000	253.0000	
ANC	90 319	42 512	

- **Eligibilité au PEA-PME**

Au 31 décembre 2024, l'OPC était investi à hauteur de 93.30% en instruments financiers éligibles au PEA-PME

- **Principaux mouvements de la période**

Les principaux achats (hors OPC monétaires) réalisés en solde net (achats - ventes) du 29/12/2023 au 31/12/2024 sont les suivants (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Exosens	125 404	1.70%
Tonies SE	124 876	1.69%
Eckert & Ziegler Strahlen Un	119 286	1.61%
Alfen NV	94 769	1.28%
Waga Energy SA	89 663	1.21%
Nexity	72 089	0.97%
Basler AG	43 595	0.59%
Ekinops	39 500	0.53%
Biesse	19 570	0.26%
Interparfums	7 074	0.10%

\* Actif Net moyen sur la période du 29/12/2023 au 31/12/2024

Les principales ventes (hors OPC monétaires) réalisées en solde net (achats - ventes) du 29/12/2023 au 31/12/2024 sont les suivantes (par ordre décroissant de montants, en Euros)

Nom	Montant en euros	en % de l'actif*
Nexus AG	443 886	6.00%
TFF Group	201 783	2.73%
Marr Spa	188 726	2.55%
Sats	162 906	2.20%
Guerbet	162 889	2.20%
Bastide Le Confort Medical	148 242	2.00%
Esker SA	131 880	1.78%
Carbios	122 769	1.66%
Medincell SA	122 733	1.66%
Kontron S&T AG	109 136	1.48%

\* Actif Net moyen sur la période du 29/12/2023 au 31/12/2024

**Politique de sélection des intermédiaires**

<https://www.montpensier-arbevel.com/fr-FR/informations-reglementaires>

**Politique d'engagement actionnarial qui se décline en :**

**Politique de Vote**

[https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique\\_vote.pdf](https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf)

**Politique d'engagement**

[https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique\\_engagement.pdf](https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf)

**Politique ESG**

<https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

La répartition géographique indicative du portefeuille actions du 29/12/2023 au 31/12/2024 est la suivante :

	<b>29/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Total</b>	100.0%	100.0%
France	53.1%	53.8%
Italie	18.0%	15.4%
Allemagne	9.0%	9.1%
Suède	5.7%	6.6%
Luxembourg	0.0%	2.7%
Suisse	1.7%	2.7%
Norvège	2.4%	2.6%
Pays-Bas	1.5%	2.1%
Autriche	2.7%	2.1%
Belgique	3.7%	1.8%
Espagne	2.1%	1.2%

*Source : Montpensier Finance / Bloomberg*

La répartition sectorielle indicative du portefeuille actions du 29/12/2023 au 31/12/2024 est la suivante (classification ICB niveau 2):

	<b>29/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>
Consumer Products and Services	13.3%	21.6%
Technology	27.5%	21.5%
Industrial Goods and Services	14.1%	13.4%
Health Care	12.1%	10.6%
Automobiles and Parts	3.5%	4.8%
Travel and Leisure	5.0%	4.6%
Chemicals	5.1%	3.9%
Retail	3.6%	3.7%
Basic Resources	3.0%	3.4%
Food, Beverage and Tobacco	2.2%	2.8%
Construction and Materials	2.5%	2.6%
Telecommunications	1.6%	2.3%
Energy	0.0%	2.2%
Financial Services	2.1%	1.3%
Utilities	2.1%	1.2%
Insurance	0.0%	0.0%
Real Estate	0.0%	0.0%
Banks	0.0%	0.0%
Media	0.0%	0.0%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	2.3%	0.0%

*Source Montpensier Finance / Bloomberg*

- **Ecart entre la répartition sectorielle du portefeuille et celle de l'indice EuroStoxx Small au 31/12/2024**

L'analyse des écarts entre la répartition sectorielle indicative du portefeuille actions et celle de l'indice au 31/12/2024 est la suivante (classification ICB niveau 2) :

	<b>ASC</b>	<b>EuroStoxx Small</b>	<b>Ecart</b>
Consumer Products and Services	21.6%	4.3%	17.3%
Technology	21.5%	6.8%	14.7%
Travel and Leisure	4.6%	1.4%	3.2%
Health Care	10.6%	7.4%	3.2%
Retail	3.7%	0.7%	3.0%
Automobiles and Parts	4.8%	2.0%	2.8%
Basic Resources	3.4%	1.6%	1.8%
Media	0.0%	0.0%	0.0%
Chemicals	3.9%	4.4%	-0.6%
Personal Care, Drug and Grocery Stores	0.0%	0.8%	-0.8%
Telecommunications	2.3%	3.4%	-1.1%
Food, Beverage and Tobacco	2.8%	4.5%	-1.7%
Energy	2.2%	4.7%	-2.5%
Insurance	0.0%	3.2%	-3.2%
Banks	0.0%	4.8%	-4.8%
Construction and Materials	2.6%	7.5%	-4.9%
Utilities	1.2%	6.5%	-5.2%
Real Estate	0.0%	5.3%	-5.3%
Financial Services	1.3%	7.8%	-6.5%
Industrial Goods and Services	13.4%	22.9%	-9.5%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.0%</b>

Source Montpensier Finance  
/ Bloomberg

- **Analyse de la performance du portefeuille du 29/12/2023 au 31/12/2024**

L'indice EURO STOXX Small Net Return Index a réalisé une performance de -3.46% sur la période, à comparer avec la performance de l'OPC de -10.16% (part « IC »).

- **Analyse de la contribution indicative des titres**

Les plus fortes contributions des titres à la hausse et à la baisse du fonds sur la période écoulée sont les suivantes :

A la hausse	Contribution %
SATS ASA	1.13
GUERBET	0.90
NEXUS AG	0.81
EUROBIO-SCIENTIFIC	0.73
MIPS AB	0.65
A la baisse	Contribution%
ALFEN N.V.	-1.18
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO	-1.25
AMBI	
TINEXTA SPA	-1.26
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	-1.29
SESA SPA	-2.14

Source Montpensier Finance / Factset

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 147 575,43

- o Change à terme : 147 575,43
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE, du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), Montpensier Finance a mis en place, dans le cadre de son devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de sélection des intermédiaires de marchés.

Montpensier Finance a confié la transmission d'ordres de son activité de gestion à Amundi Intermédiation, dont elle estime qu'elle prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible.

Amundi Intermédiation est agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L. 211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée d'un commun accord entre Amundi Intermédiation et Montpensier Finance, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Par ailleurs, Montpensier Finance a mis en place une procédure de sélection des contreparties et des intermédiaires sur la base de ses besoins en termes « d'aide à la décision d'investissement ».

La politique de sélection des intermédiaires de marchés est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

## **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE DE VOTE**

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

Les droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée, conformément à l'article 319-21 du Règlement Général de l'AMF, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

## **POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - POLITIQUE D'ENGAGEMENT**

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mèneront un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille Cet engagement a comme objectif :

- ✓ D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG ;
- ✓ D'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement de la société de gestion peut être consultée, sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

## **COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, ainsi que dans les rapports annuels.

Montpensier Finance est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations-Unies.

A ce titre, plusieurs mesures sont mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable, prenant en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

La démarche ESG de Montpensier Finance est présentée sur la page Engagement Responsable du site Internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>.

## **SFDR \ TAXONOMIE**

### Article 8

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives dans les process de gestion est décrite dans la Politique ESG mise en œuvre par Montpensier Finance, disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Les indicateurs de performance extra-financière du Fonds sont présentés plus loin, dans la rubrique Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 / Caractéristiques environnementales et/ou sociales, du rapport de gestion.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## **POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

Montpensier Finance a établi et maintient opérationnelle une procédure en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations éventuelles adressées par ses clients. La politique de traitement des réclamations est disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>.

Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à Montpensier Finance à l'adresse suivante :

Montpensier Finance  
Responsable Conformité et Contrôle Interne  
58 avenue Marceau  
75008 Paris

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT**

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de l'OPC en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de l'OPC. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans l'OPC en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts de l'OPC dépasse un seuil préalablement déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts de l'OPC.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à l'OPC.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de l'OPC peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de l'OPC et la seule communiquée aux porteurs de l'OPC.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération de Montpensier Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, qui soit compatible avec les profils de risque des OPC gérés. Ce dispositif est mis en place pour garantir au mieux l'alignement des intérêts de la société, de ses collaborateurs et des souscripteurs des véhicules.

La politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de Montpensier Finance ; elle prend en compte des critères de durabilité.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>, et peut être communiquée gratuitement sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Indication de la politique de rémunération (fixe et variable) :

- ➔ Nombre de bénéficiaires : 40 personnes, dont 20 'preneurs de risques', dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de Montpensier Finance ou les profils de risque des FIA ou OPCVM gérés.
- ➔ Montants des rémunérations fixes et variables différées et non différées (fixe 2024 et variable au titre de 2023) : 8 458 K€, dont 4 484 K€ de rémunérations fixes, versés à l'ensemble du personnel du gestionnaire.
- ➔ Montant agrégé des rémunérations fixes et variables des 'preneurs de risques' : 5 385 K€.

*NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.*

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les derniers documents annuels ainsi que la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

MONTPENSIER FINANCE  
58, avenue Marceau  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 45 05 55 55  
e-mail : [contact@montpensier.com](mailto:contact@montpensier.com)

Le prospectus et les DICi sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## ADVANCED SMALL CAPS EURO

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Montpensier Finance

58, avenue Marceau  
75008 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP ADVANCED SMALL CAPS EURO,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ADVANCED SMALL CAPS EURO constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

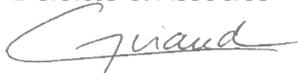
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>5 497 326,23</b>
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	5 497 326,23
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>5 497 326,23</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>62 782,50</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>62 782,50</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>5 560 108,73</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	6 177 118,40
Report à nouveau sur revenu net	0,20
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5 763,07
Résultat net de l'exercice	-629 207,06
<b>Capitaux propres I</b>	<b>5 553 674,61</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>5 553 674,61</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>840,52</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>840,52</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 593,60
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>5 593,60</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>5 560 108,73</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	81 208,32
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	4 704,88
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>85 913,20</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>85 913,20</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-75 304,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-75 304,84</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>10 608,36</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-651,30</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>9 957,06</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	65 598,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-9 424,58
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>56 173,77</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 999,46</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>54 174,31</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-906 936,49
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-49,30
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-906 985,79</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>213 647,36</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-693 338,43</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-629 207,06</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT) calculé dividendes réinvestis, à travers un portefeuille exposé au minimum à 60 % en actions des pays de la Zone Euro, et une gestion discrétionnaire de type « Bottom-up » privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 931 949,27</b>	<b>10 545 495,06</b>	<b>7 106 909,20</b>	<b>9 558 499,47</b>	<b>5 553 674,61</b>
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>					
Actif net	2 771 990,70	9 231 991,92	6 827 160,08	9 386 564,48	5 439 180,66
Nombre de titres	8 713,000	23 153,000	20 482,149	27 478,828	17 724,165
Valeur liquidative unitaire	318,14	398,73	333,32	341,59	306,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,85	23,41	6,43	-5,30	2,99
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,35	-3,75	0,38	1,14	0,59
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>					
Actif net	37 645,82	48 003,23	39 674,68	40 268,37	35 207,90
Nombre de titres	120	122	122	122	120
Valeur liquidative unitaire	313,71	393,46	325,20	330,06	293,39
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes		3,93	2,89	2,19	2,37
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	6,70	25,87	29,25	21,95	22,41
Distribution unitaire sur revenu			0,36	1,11	0,56
Crédit d'impôt unitaire				0,12	
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,25	-3,43			
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>					
Actif net	84 798,35	49 237,64	40 751,31	41 347,76	36 774,38
Nombre de titres	446,000	208,000	208,000	208,000	208,000
Valeur liquidative unitaire	190,13	236,71	195,91	198,78	176,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,09	13,94	3,79	-3,06	1,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,48	-3,69	-1,73	-1,29	-1,53

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>					
Actif net	37 514,40	1 216 262,27	199 323,13	90 318,86	42 511,67
Nombre de titres	200	5 231	1 049	473	253
Valeur liquidative unitaire	187,57	232,51	190,01	190,94	168,03
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes		2,33	1,90	1,91	1,68
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	4,02	15,42	17,21	12,36	12,31
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,52	-4,54	-1,93	-1,24	-1,47

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013293123 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD : Taux de frais maximum de 2% TTC

FR0013293107 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID : Taux de frais maximum de 1% TTC

FR0013293115 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC : Taux de frais maximum de 2% TTC

FR0013293099 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC : Taux de frais maximum de 1% TTC

#### **Swing pricing**

##### Mécanisme de Swing Pricing

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Fonds. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du Fonds dépasse un seuil préalablement déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse en pourcentage de l'actif net, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du Fonds.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs du FCP.

## Commission de surperformance

### Part RD ID RC et IC :

Les frais de gestion fixes sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM et provisionnés lors du calcul de chaque valeur liquidative.

### Modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice EuroStoxx Small calculé Dividendes Nets Réinvestis, SCXT. Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des catégories de parts jusqu'à la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La Période d'observation débute à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 20% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La Société de Gestion attire l'attention des porteurs sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du FCP.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC	Capitalisation	Capitalisation
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC	Capitalisation	Capitalisation
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>9 558 499,47</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	409 669,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 572 991,11
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	10 608,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	56 173,77
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-906 985,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-133,20
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 166,23
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>5 553 674,61</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 285,312	409 669,34
Parts rachetées durant l'exercice	-11 039,975	-3 533 639,76
Solde net des souscriptions/rachats	-9 754,663	-3 123 970,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 724,165	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2	-642,88
Solde net des souscriptions/rachats	-2	-642,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	120	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	208,000	

**B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice**

	En parts	En montant
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-220	-38 708,47
Solde net des souscriptions/rachats	-220	-38 708,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	253	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
ADVANCED SMALL CAPS EURO IC FR0013293099	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 439 180,66	17 724,165	306,87
ADVANCED SMALL CAPS EURO ID FR0013293107	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	35 207,90	120	293,39
ADVANCED SMALL CAPS EURO RC FR0013293115	Capitalisation	Capitalisation	EUR	36 774,38	208,000	176,79
ADVANCED SMALL CAPS EURO RD FR0013293123	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	42 511,67	253	168,03

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ITALIE +/-	ALLEMAGNE +/-	SUEDE +/-	SUISSE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	5 497,33	2 955,82	848,20	647,86	360,11	146,57
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>5 497,33</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	62,78				62,78
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>62,78</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	62,78						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>62,78</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	SEK	CHF	NOK	DKK	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	360,13	146,57	143,11		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,04	0,20	0,06	0,63	
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-148,42				
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>211,75</b>	<b>146,77</b>	<b>143,17</b>	<b>0,63</b>	

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		0,84
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	4 910,41
	Autres dettes	683,19
<b>Total des dettes</b>		<b>5 593,60</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-5 593,60</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  72 789,01 1,00     
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  376,28 1,00     
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  784,23 2,00     
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  1 355,32 2,00     

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>9 957,06</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>9 957,06</b>
Report à nouveau	0,20
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9 957,26</b>

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>10 580,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>10 580,98</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>10 580,98</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	10 580,98
<b>Total</b>	<b>10 580,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>67,80</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>67,80</b>
Report à nouveau	0,20
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>68,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	67,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,80
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>68,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	120
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,56
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	19,44

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-319,70</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-319,70</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-319,70</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-319,70
<b>Total</b>	<b>-319,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-372,02</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-372,02</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-372,02</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-372,02
<b>Total</b>	<b>-372,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>54 174,31</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>54 174,31</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 763,07
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>59 937,38</b>

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>53 061,60</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>53 061,60</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>53 061,60</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	53 061,60
<b>Total</b>	<b>53 061,60</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>339,98</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>339,98</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 634,65
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 974,63</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	284,40
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 690,23
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>2 974,63</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	120
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,37

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>360,38</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>360,38</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>360,38</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	360,38
<b>Total</b>	<b>360,38</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>412,35</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>412,35</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 128,42
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 540,77</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	425,04
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 115,73
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>3 540,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	253
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,68

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>5 497 326,23</b>	<b>98,99</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>5 497 326,23</b>	<b>98,99</b>
<b>Biotechnologie</b>			<b>34 611,20</b>	<b>0,62</b>
ABIVAX SA	EUR	5 120	34 611,20	0,62
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>146 573,52</b>	<b>2,64</b>
KARDEX HOLDING AG-REG	CHF	510	146 573,52	2,64
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>120 160,00</b>	<b>2,16</b>
WAGA ENERGY SA	EUR	7 510	120 160,00	2,16
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>143 115,73</b>	<b>2,58</b>
SATS ASA	NOK	63 700	143 115,73	2,58
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>220 441,01</b>	<b>3,97</b>
SESA	EUR	2 477	154 193,25	2,78
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI	EUR	8 477	66 247,76	1,19
<b>Equipements électriques</b>			<b>290 380,00</b>	<b>5,23</b>
GERARD PERRIER ELECTRIC	EUR	1 940	174 212,00	3,14
KENDRION NV	EUR	11 170	116 168,00	2,09
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>233 049,00</b>	<b>4,20</b>
ECKERT & ZIEGLER SE	EUR	2 810	125 045,00	2,26
GUERBET	EUR	4 030	108 004,00	1,94
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>327 672,00</b>	<b>5,90</b>
BASLER AG	EUR	10 700	65 484,00	1,18
EKINOPS	EUR	34 500	128 340,00	2,31
LUMIBIRD	EUR	14 300	133 848,00	2,41
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>318 589,34</b>	<b>5,74</b>
FONTAINE PAJOT SA	EUR	1 675	164 485,00	2,97
MIPS AB	SEK	3 754	154 104,34	2,77
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>80 600,00</b>	<b>1,45</b>
NEXITY	EUR	6 200	80 600,00	1,45
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>206 006,20</b>	<b>3,71</b>
BOOZT AB	SEK	18 750	206 006,20	3,71
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>110 985,00</b>	<b>2,00</b>
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	755	110 985,00	2,00
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>121 631,80</b>	<b>2,19</b>
EXOSENS SAS	EUR	6 260	121 631,80	2,19
<b>Logiciels</b>			<b>531 176,33</b>	<b>9,56</b>
ELICA SPA	EUR	61 871	103 633,93	1,87
ID LOGISTICS GROUP	EUR	480	182 160,00	3,27
JACQUET METALS SA	EUR	6 190	104 982,40	1,89
LECTRA	EUR	5 400	140 400,00	2,53

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Machines</b>			<b>218 340,53</b>	<b>3,93</b>
BIESSE SPA	EUR	11 915	87 396,53	1,57
LISI	EUR	5 952	130 944,00	2,36
<b>Marches de capitaux</b>			<b>154 500,00</b>	<b>2,78</b>
LAURENT-PERRIER	EUR	1 500	154 500,00	2,78
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>284 545,24</b>	<b>5,12</b>
KONTRON AG	EUR	5 860	114 035,60	2,05
QUADIENT SA	EUR	9 089	170 509,64	3,07
<b>Produits chimiques</b>			<b>212 000,00</b>	<b>3,82</b>
ROBERTET SA	EUR	250	212 000,00	3,82
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>375 624,00</b>	<b>6,76</b>
INTERCOS SPA	EUR	14 850	206 712,00	3,72
INTERPARFUMS SA	EUR	4 140	168 912,00	3,04
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>180 088,50</b>	<b>3,24</b>
VIRBAC SA	EUR	569	180 088,50	3,24
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>144 370,98</b>	<b>2,60</b>
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	7 787	144 370,98	2,60
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>99 193,50</b>	<b>1,79</b>
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	19 740	99 193,50	1,79
<b>Services aux entreprises</b>			<b>162 855,00</b>	<b>2,93</b>
CEWE COLOR HOLDING	EUR	1 575	162 855,00	2,93
<b>Services aux professionnels</b>			<b>72 072,00</b>	<b>1,30</b>
TINEXTA SPA	EUR	9 100	72 072,00	1,30
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>294 471,80</b>	<b>5,30</b>
JOST WERKE SE	EUR	3 230	146 965,00	2,65
TONIES SE - A	EUR	19 460	147 506,80	2,65
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>172 659,00</b>	<b>3,11</b>
WAVESTONE	EUR	4 020	172 659,00	3,11
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>124 228,30</b>	<b>2,24</b>
THERMADOR GROUPE	EUR	1 723	124 228,30	2,24
<b>Technologies des soins de santé</b>			<b>37 561,25</b>	<b>0,68</b>
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	9 950	37 561,25	0,68
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>79 825,00</b>	<b>1,44</b>
GENTILI MOSCONI SPA	EUR	31 930	79 825,00	1,44
<b>Total</b>			<b>5 497 326,23</b>	<b>98,99</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/SEK/EUR/20250220		-840,52	EUR	147 575,43	SEK	-148 415,95
<b>Total</b>		<b>-840,52</b>		<b>147 575,43</b>		<b>-148 415,95</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 497 326,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-840,52
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	62 782,50
Autres passifs (-)	-5 593,60
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>5 553 674,61</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC	EUR	17 724,165	306,87
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID	EUR	120	293,39
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC	EUR	208,000	176,79
Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD	EUR	253	168,03

# **ADVANCED SMALL CAPS EURO**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>9 500 674,49</b>	<b>6 998 086,98</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>9 226 651,06</b>	<b>6 998 086,98</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 226 651,06	6 998 086,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>274 023,43</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	274 023,43	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>28 313,45</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	28 313,45
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>79 050,43</b>	<b>86 948,81</b>
Liquidités	79 050,43	86 948,81
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 579 724,92</b>	<b>7 113 349,24</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	9 664 413,64	6 944 863,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	11 709,84	19 339,87
Report à nouveau (a)	0,90	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-148 418,47	137 164,46
Résultat de l'exercice (a,b)	30 793,56	5 541,73
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>9 558 499,47</b>	<b>7 106 909,20</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>21 225,45</b>	<b>6 440,04</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	21 225,45	6 440,04
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 579 724,92</b>	<b>7 113 349,24</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 570,63	505,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	114 131,59	90 596,11
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>119 702,22</b>	<b>91 102,08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	976,37
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>976,37</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>119 702,22</b>	<b>90 125,71</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	90 847,39	86 224,56
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>28 854,83</b>	<b>3 901,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 938,73	1 640,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>30 793,56</b>	<b>5 541,73</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013293123 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD : Taux de frais maximum de 2 % TTC

FR0013293107 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID : Taux de frais maximum de 1 % TTC

FR0013293115 - Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC : Taux de frais maximum de 2 % TTC

## Swing pricing

### Mécanisme de Swing Pricing

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Fonds. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du Fonds dépasse un seuil préalablement déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse en pourcentage de l'actif net, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du Fonds.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs du FCP.

## Commission de surperformance

### Part RD ID RC et IC :

Les frais de gestion fixes sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM et provisionnés lors du calcul de chaque valeur liquidative.

### Modalité de calcul et de prélèvement de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de chaque part du FCP (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice EuroStoxx Small calculé Dividendes Nets Réinvestis, SCXT. Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

La Période de calcul correspond à l'exercice comptable du FCP, la date de cristallisation étant le dernier jour de l'exercice comptable. Elle est fixée à 1 exercice comptable. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période de calcul minimale de prélèvement est augmentée, et s'étendra du jour de création des catégories de parts jusqu'à la clôture du premier exercice comptable suivant, de telle sorte que la Période de calcul du premier prélèvement soit supérieure à 12 mois.

La Période d'observation correspond à la période à l'issue de laquelle il sera possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. La Période d'observation est extensible de 1 à 5 ans :

- avec le début d'une nouvelle période de 5 ans maximum après chaque prise de provision ;
- ou, si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

La Période d'observation débute à la date de création du FCP ou d'une catégorie de parts ou à la date de dernier prélèvement d'une commission de surperformance. La Période d'observation est d'au minimum un exercice comptable entier et au maximum de 5 exercices comptables. Par exception, dans le cas de la création du FCP ou d'une catégorie de parts, la Période d'observation minimale et maximale sont augmentées d'une durée égale au prorata entre la date de création de la catégorie de parts, et la date de clôture de l'exercice comptable en cours à la date de création.

La surperformance de chaque part de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de la part, après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance, et l'actif net d'un

fonds fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, égale à 20% TTC de la performance au-delà de celle du Fonds fictif, fait l'objet d'une provision.

La Société de Gestion attire l'attention des porteurs sur le fait que des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du FCP.

La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion qu'à la clôture de chaque Période d'observation.

Dans le cas d'une sous-performance de la part de l'OPCVM réel par rapport au Fonds fictif entre deux valeurs liquidatives, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de part(s), s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est immédiatement acquise à la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>7 106 909,20</b>	<b>10 545 495,06</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 984 311,57	1 978 143,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-673 262,52	-3 667 128,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	427 213,38	506 876,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-581 440,77	-343 160,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-11 839,19	-8 280,99
Différences de change	6 417,82	-20 774,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	275 905,95	-1 876 196,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	223 808,86	-52 097,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	52 097,09	-1 824 099,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-4 526,88	-11 966,36
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-43,92	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	28 854,83	3 901,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 558 499,47</b>	<b>7 106 909,20</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 050,43	0,83
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	79 050,43	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	524 284,20	5,49	219 837,20	2,30	160 086,39	1,67	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	602,98	0,01	520,98	0,01	361,04	0,00	615,62	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	13 172,62
	Frais de gestion fixe	7 392,36
	Autres dettes	660,47
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>21 225,45</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-21 225,45</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	7 771,414	2 643 206,27
Parts rachetées durant l'exercice	-774,735	-261 849,56
Solde net des souscriptions/rachats	6 996,679	2 381 356,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 478,828	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	122	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	208,000	
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 690	341 105,30
Parts rachetées durant l'exercice	-2 266	-411 412,96
Solde net des souscriptions/rachats	-576	-70 307,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	473	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	83 369,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	396,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	816,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 263,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,90	0,00
Résultat	30 793,56	5 541,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>30 794,46</b>	<b>5 541,73</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	31 518,19	7 886,05
<b>Total</b>	<b>31 518,19</b>	<b>7 886,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	135,42	43,92
Report à nouveau de l'exercice	0,20	0,90
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>135,62</b>	<b>44,82</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	122	122
Distribution unitaire	1,11	0,36
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>14,98</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-268,58	-360,87
<b>Total</b>	<b>-268,58</b>	<b>-360,87</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-590,77	-2 028,27
<b>Total</b>	<b>-590,77</b>	<b>-2 028,27</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 709,84	19 339,87
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-148 418,47	137 164,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-136 708,63</b>	<b>156 504,33</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-145 769,13	131 745,70
<b>Total</b>	<b>-145 769,13</b>	<b>131 745,70</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	267,18	352,58
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 678,56	3 569,11
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 945,74</b>	<b>3 921,69</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	122	122
<b>Distribution unitaire</b>	<b>2,19</b>	<b>2,89</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-637,44	789,74
<b>Total</b>	<b>-637,44</b>	<b>789,74</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	903,43	1 993,10
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 848,77	18 054,10
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 752,20</b>	<b>20 047,20</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	473	1 049
<b>Distribution unitaire</b>	<b>1,91</b>	<b>1,90</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>2 303 427,25</b>	<b>2 931 949,27</b>	<b>10 545 495,06</b>	<b>7 106 909,20</b>	<b>9 558 499,47</b>
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC en EUR</b>					
Actif net	2 180 005,28	2 771 990,70	9 231 991,92	6 827 160,08	9 386 564,48
Nombre de titres	8 296,000	8 713,000	23 153,000	20 482,149	27 478,828
Valeur liquidative unitaire	262,77	318,14	398,73	333,32	341,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,74	6,85	23,41	6,43	-5,30
Capitalisation unitaire sur résultat	1,50	-8,35	-3,75	0,38	1,14
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID en EUR</b>					
Actif net	31 373,09	37 645,82	48 003,23	39 674,68	40 268,37
Nombre de titres	120	120	122	122	122
Valeur liquidative unitaire	261,44	313,71	393,46	325,20	330,06
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	3,93	2,89	2,19
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	6,70	25,87	29,25	21,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1,91	0,00	0,00	0,36	1,11
Crédit d'impôt unitaire	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-8,25	-3,43	0,00	0,00
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC en EUR</b>					
Actif net	60 809,80	84 798,35	49 237,64	40 751,31	41 347,76
Nombre de titres	386,000	446,000	208,000	208,000	208,000
Valeur liquidative unitaire	157,53	190,13	236,71	195,91	198,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,85	4,09	13,94	3,79	-3,06
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46	-5,48	-3,69	-1,73	-1,29

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD en EUR</b>					
Actif net	31 239,08	37 514,40	1 216 262,27	199 323,13	90 318,86
Nombre de titres	200	200	5 231	1 049	473
Valeur liquidative unitaire	156,19	187,57	232,51	190,01	190,94
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	2,33	1,90	1,91
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	4,02	15,42	17,21	12,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,036	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-5,52	-4,54	-1,93	-1,24

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BASLER AG	EUR	6 300	73 332,00	0,77
CEWE COLOR HOLDING	EUR	1 770	179 124,00	1,87
JOST WERKE AG	EUR	4 140	182 988,00	1,91
KONTRON AG	EUR	11 800	253 700,00	2,66
NEXUS AG	EUR	6 726	391 453,20	4,10
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 080 597,20</b>	<b>11,31</b>
<b>BELGIQUE</b>				
FINANCIERE DE TUBIZE	EUR	1 270	91 059,00	0,95
X-FAB SILICON FOUNDRIES SE	EUR	24 750	251 955,00	2,64
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>343 014,00</b>	<b>3,59</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	10 600	197 266,00	2,06
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>197 266,00</b>	<b>2,06</b>
<b>FRANCE</b>				
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	7 350	196 980,00	2,06
CARBIOS	EUR	6 150	172 507,50	1,81
EKINOPS	EUR	25 081	146 974,66	1,54
ESKER SA	EUR	700	111 720,00	1,17
FONTAINE PAJOT	EUR	2 231	255 449,50	2,67
FRANCOIS FRERES	EUR	5 120	229 888,00	2,40
GUERBET	EUR	9 560	186 420,00	1,96
ID LOGISTICS GROUP	EUR	785	240 210,00	2,51
INTERPARFUMS	EUR	3 500	176 400,00	1,84
JACQUET METAL SA	EUR	8 570	167 972,00	1,76
KALRAY SADIR	EUR	5 000	103 750,00	1,08
LAURENT-PERRIER GROUP	EUR	1 700	205 700,00	2,16
LECTRA SA	EUR	6 300	196 875,00	2,05
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	6 310	148 916,00	1,56
LUMIBIRD SA	EUR	18 687	227 607,66	2,38
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	21 233	100 856,75	1,06
MEDINCELL SA	EUR	14 200	102 240,00	1,07
MERSEN	EUR	3 918	137 913,60	1,44
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	2 320	231 536,00	2,42
Quadient SA	EUR	10 850	208 537,00	2,19
ROBERTET	EUR	357	296 310,00	3,10
THERMADOR GROUPE	EUR	2 180	184 210,00	1,92
VIRBAC SA	EUR	720	258 840,00	2,71
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 900	245 100,00	2,56
WAVESTONE	EUR	5 340	313 458,00	3,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 846 371,67</b>	<b>50,70</b>
<b>ITALIE</b>				
BIESSE	EUR	9 760	123 952,00	1,30
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	9 281	230 168,80	2,41
ELICA SPA	EUR	76 400	173 428,00	1,81

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GENTILI MOSCONI SPA	EUR	31 800	111 300,00	1,16
INTERCOS SPA	EUR	17 440	249 392,00	2,60
MARR SPA	EUR	18 200	208 936,00	2,19
SESA	EUR	3 000	369 000,00	3,86
TINEXTA S.P.A.	EUR	9 500	192 660,00	2,02
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 658 836,80</b>	<b>17,35</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ABIVAX SA	EUR	5 480	53 813,60	0,57
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>53 813,60</b>	<b>0,57</b>
<b>NORVEGE</b>				
SATS ASA	NOK	163 000	219 837,20	2,30
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>219 837,20</b>	<b>2,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
KENDRION NV	EUR	11 800	142 544,00	1,49
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>142 544,00</b>	<b>1,49</b>
<b>SUEDE</b>				
BOOZT AB	SEK	26 900	328 007,39	3,43
MIPS AB	SEK	5 975	196 276,81	2,05
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>524 284,20</b>	<b>5,48</b>
<b>SUISSE</b>				
KARDEX NOM.	CHF	680	160 086,39	1,68
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>160 086,39</b>	<b>1,68</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 226 651,06</b>	<b>96,53</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>9 226 651,06</b>	<b>96,53</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
SIENNA MONETAIRE ISR I	EUR	2 700	274 023,43	2,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>274 023,43</b>	<b>2,87</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>274 023,43</b>	<b>2,87</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>274 023,43</b>	<b>2,87</b>
<b>Dettes</b>			<b>-21 225,45</b>	<b>-0,23</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>79 050,43</b>	<b>0,83</b>
<b>Actif net</b>			<b>9 558 499,47</b>	<b>100,00</b>

Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO ID	EUR	122	330,06
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RD	EUR	473	190,94
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO IC	EUR	27 478,828	341,59
Parts ADVANCED SMALL CAPS EURO RC	EUR	208,000	198,78

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part ADVANCED SMALL CAPS EURO ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	135,42	EUR	1,11	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	267,18	EUR	2,19	EUR
TOTAL	402,60	EUR	3,30	EUR

Décomposition du coupon : Part ADVANCED SMALL CAPS EURO RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	903,43	EUR	1,91	EUR
TOTAL	903,43	EUR	1,91	EUR

## 7. ANNEXE(S)

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

Nom du produit : **Advanced Small Caps Euro ID**

Code ISIN du produit : **FR0013293107**

Date de production du document d'informations clés : 29 octobre 2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

Initiateur du Produit : Montpensier Finance

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

##### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.

Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

##### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT), calculé dividendes réinvestis à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de la Zone Euro, et une gestion de type "Bottom-up" privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie. Ainsi, dans le choix des valeurs, le gérant privilégiera les caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, plutôt que des considérations macro-économiques ou sectorielles, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à l'indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

L'OPCVM est éligible au PEA, et au PEA PME/ETI, tels que définis dans le Code Monétaire et Financier. Il est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA et au PEA PME/ETI. Il est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions des pays de la Zone Euro, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers principalement d'actions de petites (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) et moyennes (ie dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 Milliards d'Euros) capitalisations, sans contrainte géographique à l'intérieur de la Zone Euro, ni sectorielle. Le gérant se laisse la possibilité d'être investi majoritairement, voire uniquement, en valeurs françaises, et le cas échéant d'investir à l'extérieur de la Zone Euro. Le gérant se laisse également la possibilité d'intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, en couverture ou en exposition.

- à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles (10% maximum de l'actif net) et produits de taux.

Le Fonds pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

Les émetteurs pourront être publics ou privés. Le Fonds n'investira pas en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. Aucune autre contrainte relative à la notation n'est imposée au gérant.

Le Fonds pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le risque de change peut être couvert en tout ou partie par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré, ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés des pays membres de l'OCDE, et ne pourra excéder 10% de l'actif net.

#### INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

### INFORMATIONS PRATIQUES

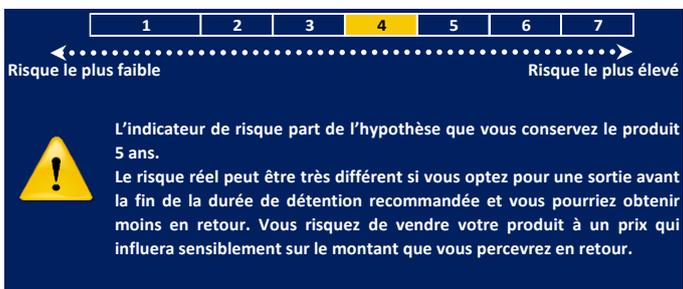
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.**  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

#### Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

#### Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

#### Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

### SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 387 €	3 164 €
	Rendement annuel moyen	-66.1%	-20.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 250 €	9 023 €
	Rendement annuel moyen	-27.5%	-2.0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 283 €	12 993 €
	Rendement annuel moyen	2.8%	5.4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 826 €	19 132 €
	Rendement annuel moyen	58.3%	13.9%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 11/2014 à 11/2019

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 6/2016 à 6/2021

### QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	632 €	1 491 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-6.32%	2.98% chaque année

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 8.36% avant déduction des coûts et de 5.38% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

#### COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.03% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	104 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [20% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice EuroStoxx Small Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SCXT)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	82 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier.com](mailto:reclamations@montpensier.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier.com](http://montpensier.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com)

Le Prospectus est disponible sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

Nom du produit : **Advanced Small Caps Euro RC**

Code ISIN du produit : **FR0013293115**

Date de production du document d'informations clés : 29 octobre 2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

Initiateur du Produit : Montpensier Finance

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

##### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.

Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

##### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT), calculé dividendes réinvestis à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de la Zone Euro, et une gestion de type "Bottom-up" privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie. Ainsi, dans le choix des valeurs, le gérant privilégiera les caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, plutôt que des considérations macro-économiques ou sectorielles, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à l'indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

L'OPCVM est éligible au PEA, et au PEA PME/ETI, tels que définis dans le Code Monétaire et Financier. Il est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA et au PEA PME/ETI. Il est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions des pays de la Zone Euro, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers principalement d'actions de petites (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) et moyennes (ie dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 Milliards d'Euros) capitalisations, sans contrainte géographique à l'intérieur de la Zone Euro, ni sectorielle. Le gérant se laisse la possibilité d'être investi majoritairement, voire uniquement, en valeurs françaises, et le cas échéant d'investir à l'extérieur de la Zone Euro. Le gérant se laisse également la possibilité d'intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, en couverture ou en exposition.

- à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles (10% maximum de l'actif net) et produits de taux.

Le Fonds pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

Les émetteurs pourront être publics ou privés. Le Fonds n'investira pas en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. Aucune autre contrainte relative à la notation n'est imposée au gérant.

Le Fonds pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le risque de change peut être couvert en tout ou partie par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré, ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés des pays membres de l'OCDE, et ne pourra excéder 10% de l'actif net.

#### INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

### INFORMATIONS PRATIQUES

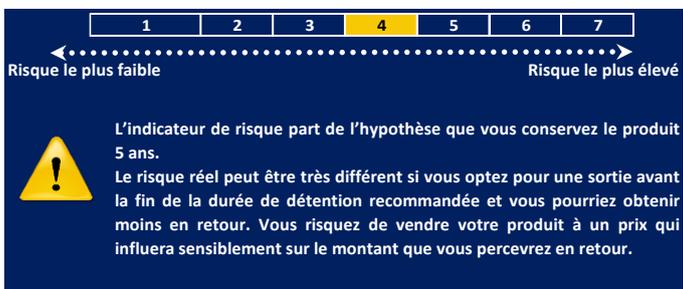
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.**  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

#### Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

#### Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

#### Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

### SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 387 €	3 163 €
	Rendement annuel moyen	-66.1%	-20.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 191 €	8 714 €
	Rendement annuel moyen	-28.1%	-2.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 197 €	12 632 €
	Rendement annuel moyen	2.0%	4.8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 771 €	18 598 €
	Rendement annuel moyen	57.7%	13.2%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 7/2018 à 7/2023

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 6/2016 à 6/2021

### QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
<b>Coûts totaux</b>	<b>728 €</b>	<b>2 149 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (RIY) par an*</b>	<b>-7.28%</b>	<b>4.30% chaque année</b>

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 9.08% avant déduction des coûts et de 4.78% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

#### COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	2.03% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	204 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [20% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice EuroStoxx Small Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SCXT)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	71 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier.com](mailto:reclamations@montpensier.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier.com](http://montpensier.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com)

Le Prospectus est disponible sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

#### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### PRODUIT

Nom du produit : **Advanced Small Caps Euro RD**

Code ISIN du produit : **FR0013293123**

Date de production du document d'informations clés : 29 octobre 2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Montpensier Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Montpensier Finance est agréée en France sous le n° GP 97-125 et réglementée par l'AMF.

Initiateur du Produit :

Montpensier Finance

Site internet :

[www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

Appelez le +33 1 45 05 55 55 pour de plus amples informations.

#### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

##### TYPE ET DURÉE

Type : OPCVM soumis au droit français.

Durée : OPC créé pour une durée de 99 ans.

##### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indice EuroStoxx Small Net Return (SCXT), calculé dividendes réinvestis à travers un portefeuille exposé au minimum à 60% en actions des pays de la Zone Euro, et une gestion de type "Bottom-up" privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, en dehors de toute allocation sectorielle ou géographique prédéfinie. Ainsi, dans le choix des valeurs, le gérant privilégiera les caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, plutôt que des considérations macro-économiques ou sectorielles, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à l'indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

L'OPCVM est éligible au PEA, et au PEA PME/ETI, tels que définis dans le Code Monétaire et Financier. Il est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA et au PEA PME/ETI. Il est exposé :

- à hauteur de 60% minimum en actions des pays de la Zone Euro, et ce jusqu'à 100%. L'exposition se fait au travers principalement d'actions de petites (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 Milliards d'Euros) et moyennes (ie dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 Milliards d'Euros) capitalisations, sans contrainte géographique à l'intérieur de la Zone Euro, ni sectorielle. Le gérant se laisse la possibilité d'être investi majoritairement, voire uniquement, en valeurs françaises, et le cas échéant d'investir à l'extérieur de la Zone Euro. Le gérant se laisse également la possibilité d'intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, en couverture ou en exposition.

- à hauteur de 0% à 25% maximum en obligations, obligations convertibles (10% maximum de l'actif net) et produits de taux.

Le Fonds pourra investir sur des titres et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

Les émetteurs pourront être publics ou privés. Le Fonds n'investira pas en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. Aucune autre contrainte relative à la notation n'est imposée au gérant.

Le Fonds pourra investir de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens ou de 0% à 10% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européens respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le risque de change peut être couvert en tout ou partie par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré, ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés des pays membres de l'OCDE, et ne pourra excéder 10% de l'actif net.

#### INVESTISSEURS DE DETAIL VISÉS

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 5 ans, étant rappelé que le fonds présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Le fonds n'est pas destiné à être diffusé ou commercialisé aux États-Unis, et il ne s'adresse pas aux personnes soumises à la réglementation américaine.

Cependant, à toutes fins utiles, le Fonds et Montpensier Finance sont enregistrés auprès de l'IRS en tant que Reporting FFI, IGA model 1.

### INFORMATIONS PRATIQUES

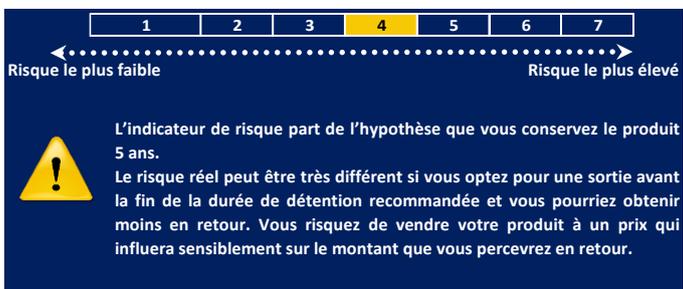
Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 11h00, sauf éventuel délai spécifique convenu avec son établissement financier.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé

**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.**  
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de vendre votre produit à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

#### Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque (classé sur une échelle comportant 7 niveaux) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 4, moyennement élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée.

#### Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité, les instruments financiers par nature suffisamment liquides, sont néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible.
- Risque de contrepartie, i.e. de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

#### Perte maximale possible de capital investi

Ce fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques du fonds sont disponibles dans la rubrique "Profil de risque" du prospectus.

### SCENARI DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit (ou du proxy) au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Ce que vous pourriez obtenir si vous sortez après	
Exemple d'investissement initial de 10 000 EUR		1 an	5 ans *
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 386 €	3 163 €
	Rendement annuel moyen	-66.1%	-20.6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 167 €	8 733 €
	Rendement annuel moyen	-28.3%	-2.7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 197 €	12 583 €
	Rendement annuel moyen	2.0%	4.7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 738 €	18 608 €
	Rendement annuel moyen	57.4%	13.2%

\* Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situation de marché extrêmes. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

\* Le scénario défavorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 3/2015 à 3/2020

\* Le scénario modéré est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 8/2017 à 8/2022

\* Le scénario favorable est calculé pour un investissement utilisant un proxy approprié, sur une période allant de 6/2016 à 6/2021

### QUE SE PASSE-T-IL SI MONTPENSIER FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement initial de 10 000 EUR	si vous vendez après 1 an	si vous vendez après 5 ans
Coûts totaux	728 €	2 142 €
Incidence des coûts annuels (RIY) par an*	-7.28%	4.28% chaque année

\* Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (5 ans), il est prévu que votre rendement moyen par an, dans le cas d'un scénario intermédiaire, soit de 8.99% avant déduction des coûts et de 4.7% après cette déduction.

Le cas échéant, il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (à l'entrée : 4.00 % du montant investi / 400.00 EUR ; à la sortie : 1.00 % du montant investi / 100.00 EUR).

#### COMPOSITIONS DES COÛTS

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	4.0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 400 EUR
Coûts de sortie	1.0% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit d'un montant maximum. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	2.03% par an du montant investi. Il s'agit d'une estimation basée sur les frais effectivement prélevés lors de l'année précédente.	204 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0.39% par an de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence [20% TTC de la performance du Fonds au-delà de la performance de l'indice EuroStoxx Small Net Return calculé Dividendes Nets Réinvestis (SCXT)]. Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de performance absolue négative du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre a été calculée sur les 5 dernières années sur la base des données historiques constatées ou d'un proxy approprié.	91 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit est destiné à un investissement de long terme. Vous devez être prêts à le détenir au moins 5 ans. Cependant, vous pouvez demander le remboursement de votre investissement sans pénalité à tout moment durant cette période, ou encore le conserver plus longtemps (si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour, voire une perte plus importante).

Vous pouvez racheter vos parts de ce produit sur une base quotidienne en conformité avec les termes spécifiés dans le prospectus.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de difficultés inattendues concernant la compréhension, la négociation ou le traitement du produit, vous pouvez contacter directement Montpensier Finance.

Adresse Postale : 58 avenue Marceau - 75008 PARIS - FRANCE.

Site internet : [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) - adresse e-mail : [reclamations@montpensier.com](mailto:reclamations@montpensier.com)

En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à sa réclamation, les coordonnées du médiateur compétent, celui de l'Autorité des marchés financiers figurent ci-après :

Médiateur de l'AMF : Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les risques énoncés dans le présent document mettent en évidence certains des risques liés à l'investissement dans ce produit, mais pas tous. Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le Prospectus relatif à l'émission du produit, tel que complété et amendé en tant que de besoin.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement et prospectus). Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique «Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 3 "Emission et rachat des parts" du règlement du FCP disponibles sur le site internet : [montpensier.com](http://montpensier.com).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le fonds prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com)

Le Prospectus est disponible sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com) et peut être mis à jour de temps en temps.

De plus amples informations sur l'OPC figurent dans le Prospectus de l'OPC, ainsi que dans les états financiers annuels et intermédiaires de l'OPC.

Dénomination du produit :  
Advanced Small Caps Euro

Identifiant d'entité juridique :  
9695002ZA2MDNKIWUY05

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

**Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_% de l'actif net du fonds**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

**Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_% de l'actif net du fonds**

**Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29.1% d'investissements durables**

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

**Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

29.38% du portefeuille investi hors liquidités, quasi-liquidités & éventuels OPC (soit 29.08% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durables.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont sensiblement inférieures à celles de l'indice. Cette performance est attribuable à notre large sous-exposition aux énergies fossiles.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille et l'empreinte carbone sont également sensiblement inférieures à celle de l'indice lorsqu'on inclut les émissions du Scope 3 Upstream. Cependant, il est à noter que le taux de couverture de l'indicateur est plus faible sur le fonds.

Pour mémoire, le scope 3 tier 1 prenait en compte les émissions des fournisseurs directs du produit final tandis que le Scope 3 Upstream a un scope plus étendu prenant en compte les émissions liées au transport et à la distribution des produits achetés par l'entreprise entre ses fournisseurs de niveau 1 et ses opérations, en plus d'autres services tels que la logistique entrante, la logistique sortante, le transport et la distribution entre les sites de l'entreprise.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

### 1.1. Performance environnementale

Scopes 1 et 2	31/12/24	29/12/23
<b>Intensité Carbone Moyenne Pondérée</b>		
Advanced Small Caps Euro	27	28
Euro Stoxx Small	123	146
<b>Empreinte Carbone</b>		
Advanced Small Caps Euro	9	14
Euro Stoxx Small	106	161
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	62.39%	61.35%
Euro Stoxx Small	95.78%	97.72%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Intensité Carbone Moyenne Pondérée en Tonnes Émissions / \$M Chiffre d'Affaires

Empreinte Carbone en Tonnes Émissions / €M investi

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2	31/12/24	29/12/23
<b>Intensité Carbone Moyenne Pondérée</b>		
Advanced Small Caps Euro	347	83
Euro Stoxx Small	575	223
<b>Empreinte Carbone</b>		
Advanced Small Caps Euro	148	27
Euro Stoxx Small	429	229
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	59.81%	52.96%
Euro Stoxx Small	95.78%	94.95%

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

NB : Depuis juin 2024, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream reporté ou estimé, en remplacement du Scope 3 Tier 1 estimé.

### 1.2. Performance Sociale

	31/12/24	29/12/23
<b>Suppressions de postes conséquentes</b>		
Advanced Small Caps Euro	0.0%	0.0%
Euro Stoxx Small	1.2%	5.1%
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	100.00%	61.8%
Euro Stoxx Small	49.04%	60.1%

	31/12/24	29/12/23
<b>Présence de femmes au Board</b>		
Advanced Small Caps Euro	42.1%	40.7%
Euro Stoxx Small	40.0%	39.3%
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	55.88%	61.9%
Euro Stoxx Small	96.68%	97.7%

Source Montpensier Finance / MSCI

Suppressions de postes conséquentes : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années.

Présence de femmes au Board : Poids pondéré des femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance des entreprises en portefeuille.

### 1.3. Performance en matière de Gouvernance

	31/12/24	29/12/23
<b>Indépendance du board</b>		
Advanced Small Caps Euro	46.7%	45.7%
Euro Stoxx Small	88.1%	94.1%
<b>Rémunération liée à des objectifs ESG</b>		
Advanced Small Caps Euro	39.3%	40.5%
Euro Stoxx Small	84.9%	79.3%
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	55.88%	61.86%
Euro Stoxx Small	96.91%	97.72%

Source Montpensier Finance / MSCI

Indépendance du board : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant une majorité des administrateurs indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

## 1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

	31/12/24	29/12/23
<b>Conformité avec le Pacte Mondial - Pass</b>		
Advanced Small Caps Euro	67.4%	63.9%
Euro Stoxx Small	96.3%	96.5%
<b>Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List</b>		
Advanced Small Caps Euro	0.0%	0.0%
Euro Stoxx Small	0.6%	1.2%
<b>Conformité avec le Pacte Mondial - Fail</b>		
Advanced Small Caps Euro	0.0%	0.0%
Euro Stoxx Small	0.0%	0.0%
<b>Conformité avec le Pacte Mondial - NR</b>		
Advanced Small Caps Euro	32.6%	36.1%
Euro Stoxx Small	3.1%	2.3%
<b>Taux de couverture (en poids actions)</b>		
Advanced Small Caps Euro	67.35%	63.88%
Euro Stoxx Small	96.91%	97.72%

Source Montpensier Finance / MSCI

Conformité avec le Pacte Mondial : Poids des entreprises en portefeuille identifiées comme respectant les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

### ...et par rapport aux périodes précédentes?

Voir ci-dessus

### Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La méthodologie d'identification des investissements durables de Montpensier Finance repose sur les composantes suivantes :

- L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche best effort, dans l'objectif de sélection des « meilleurs élèves » (ou l'élimination des « moins bons élèves ») sur la base de critères E et/ou S, ainsi qu'une approche via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;

- Le respect des principes de bonne gouvernance, qui s'appuie sur notre évaluation de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes ;

- L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses, y compris en matière de gouvernance.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

### Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur :

- Étape 1 d'analyse ISR : l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;
- Étape 2, c'est-à-dire l'exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- La prise en compte des PAIs de manière qualitative dans les analyses ISR des valeurs. Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité figurent en annexe.

En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact écologique ou solidaire MIA, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Pour plus de détails, voir le Prospectus et le Document Précontractuel SFDR annexé au prospectus de l'OPC disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGCI), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPNHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs dans la politique d'exclusions sectorielles et normatives, l'analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers la méthode propriétaire Montpensier Governance Flag – MGF), l'analyse qualitative propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment – MIA, Montpensier Industry Contributor – MIC), et/ou dans l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels chaque entreprise opère.

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité figurent en annexe.

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site de la société de gestion :

<https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique-esg.pdf>

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Robertet	Chemicals	3.82%	France
Intercos Spa	Consumer Products and Services	3.72%	Italie
Boozt	Retail	3.71%	Suède
ID Logistics Group	Industrial Goods and Services	3.28%	France
Virbac	Health Care	3.24%	France
Gerard Perrier Electric	Technology	3.14%	France
Wavestone	Technology	3.11%	France
Quadient (Neopost)	Technology	3.07%	France
Interparfums	Consumer Products and Services	3.04%	France
Fontaine Pajot	Consumer Products and Services	2.96%	France
Cewe Stiftung & Co	Consumer Products and Services	2.93%	Allemagne
Laurent-Perrier	Food, Beverage and Tobacco	2.78%	France
Sesa	Technology	2.78%	Italie
MIPS AB	Consumer Products and Services	2.77%	Suède
Tonies SE	Consumer Products and Services	2.66%	Luxembourg

Poids total des 15 premières lignes vs l'actif net du fonds au 31/12/24 47.0%



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie, sont déterminées en prenant en compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Les données relatives à l'implication des entreprises dans les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ne sont pas disponibles à ce jour.

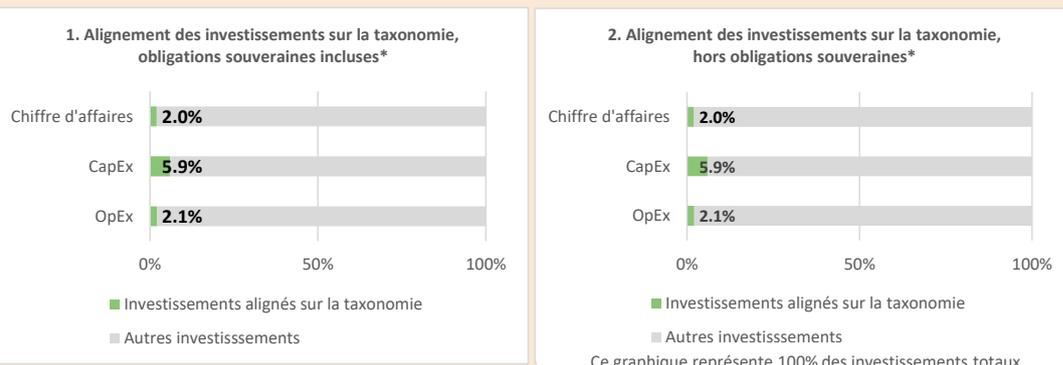
Pour information, de façon plus générale, les valeurs identifiées comme impliquées dans les énergies fossiles et/ou nucléaires représentent 3.14% du portefeuille, soit 3.14% du portefeuille pour les valeurs tirant une partie de leur chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire, et 0.00% pour les valeurs impliquées dans les énergies fossiles.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles continuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique<sup>1</sup>) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les données relatives au Chiffre d'Affaires sont estimées par MSCI ESG Research selon la méthodologie décrite ci-après.

Les données relatives aux CapEx et aux Opex tiennent compte uniquement des données publiées par les entreprises.

Le pourcentage d'alignement à la taxonomie indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille en poids moyen pondéré à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires, du CapEx ou de l'OpEx) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.

### Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

	31/12/24	29/12/23
<b>Alignement sur la Taxonomie Européenne</b>	<b>% AUM</b>	<b>% AUM</b>
Advanced Small Caps Euro	2.0%	2.6%

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

A la date du rapport, 27.6% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 13.6% de l'actif net n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

A la date du rapport, 1.5% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels OPC ou produits dérivés de couverture représentent 1% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance. Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet. Le dernier rapport d'engagement est disponible sur le lien suivant :

[https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement\\_rapport.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf)



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Euro Stoxx Small

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.

Principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Advanced Small Caps Euro

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. En vertu de l'article 6 du Règlement Délégué 2022/1288, l'incidence correspond à la moyenne des incidences aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de la période. Les calculs ont été réalisés sur la base des portefeuilles à fin de trimestre et des données disponibles au 31 décembre.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

[Informations prévues à l'article 6 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture	
		2024	2023	2024	2023	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	28		59.02%	
		Émissions de GES de niveau 2	41		59.02%	
		Émissions de GES de niveau 3	2 169		59.02%	
		Émissions totales de GES	2 136		59.02%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	314		59.02%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	720		59.02%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%		0.00%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	75.08%		59.17%	
			Part de consommation d'énergie non renouvelable	0.75		59.17%
			Part de production d'énergie non renouvelable	NA		0.00%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.08		86.37%		
	A - Agriculture, sylviculture et pêche	0.00		ND		
	B - Industries extractives	0.00		ND		
	C - Industries manufacturières	0.07		ND		
	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.00		ND		
	E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.00		ND		
	F - Construction	0.00		ND		
	G - Commerce, réparation, d'automobiles et de motocycles	0.00		ND		
	H - Transports et entreposage	0.01		ND		
	L - Activités immobilières	0.00		ND		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.97%		55.64%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	NA		0.00%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.09		57.24%	

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.00%		55.64%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.00%		59.88%
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15.27%		26.17%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42.02%		55.64%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.00%		59.88%

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA	NA	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	NA	

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
				Pas d'investissements dans des actifs immobiliers	Pas d'investissements dans des actifs immobiliers

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	0.00%	54.25%	
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	0.00%	100.00%	

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	NA		100.00%

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
				Pas d'investissements dans des actifs immobiliers	Pas d'investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	0.00%		59.88%
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	0.00%		59.17%
	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0.00		55.64%
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	0.00%		59.17%
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0.00		56.81%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption	0.00%		59.17%

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Incidences	Incidences	Taux de couverture	Taux de couverture
		2024	2023	2024	2023
Gouvernance	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	NA		NA